Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8170916
Centre d'intérêt: 38

Bergeron-Fortin, Thérèse, 1927-.

Pédagogie et communication dans l'enseignement par correspondance : rapport de recherche / Thérèse Bergeron-Fortin. -- [Québec] : Service général des moyens d'enseignement, 1977.
iv, 92 f. ; 28 cm.

Code: 54-4073.

Cote Dewey: 374.4714/B496p Cote LC: LC/5953.2/.03

Descripteur(s): *Enseignement par correspondance *Tâche de l'enseignant *Attitude de l'enseignant *Satisfaction de l'enseignant *Relations maître-élèves *Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: *Service des cours par correspondance *Correcteur

L'enquête porte sur le correcteur des devoirs des étudiants inscrits au Service des cours par correspondance (SCC). Parallèlement aux travaux commencés en 1975 (##Analyse des taux de persévérance et d'abandons des clientèles inscrites au S.C.C. en 1972-73##), elle tente d'éclairer la réalité du type de personnel support qu'est le correcteur: Qui est-il; quelle est sa formation; quel fut son apprentissage à l'enseignement individualisé, à l'enseignement à distance, à l'éducation des adultes; quelle est sa pratique en tant que correcteur au S.C.C.; quelle est sa connaissance des étudiants; quels sont ses rapports avec ceux-ci; comment est-il intégré au S.C.C.; est-il satisfait des conditions de travail; enfin comment voit-il sa tâche?

La cueillette des données a été effectuée au printemps 1977 par le biais d'entrevues. Pour établir l'échantillon (18.6%), on a procédé à une sélection à partir de critères permettant une représentation de tous les secteurs des cours de formation professionnelle et de formation générale et permettant de couvrir l'ensemble des modes particuliers de cours. Des entrevues ont également été menées auprès des principaux responsables du S.C.C. Cadre des entrevues: Profil du professeur - Tâche du professeur - Conditions dans lesquelles il se trouve vis-à-vis de l'étudiant, du S.C.C. et du soutien pédagogique - Modification des conditions en vue d'améliorer le service à l'étudiant - Possibilité de mise en commun entre professeurs.

Tout au long du rapport ressort l'urgence d'une plus grande communication au sein du service de la pédagogie du S.C.C.: besoin d'une meilleure circulation de l'information et de nombreux échanges pour que le professeur soit plus intéressé à sa tâche et, en conséquence, plus en mesure de rendre service à l'étudiant. En conclusion, le rapport énumère, de façon schématique, les propositions d'interventions recueillies auprès de l'échantillon relativement à la communication avec l'étudiant et avec le S.C.C., à l'environnement pédagogique, à la mise

à jour du vocabulaire en cours au S.C.C. et, plus globalement, en ce qui concerne une meilleure communication et une meilleure pédagogie.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8170365
Auteur de l'analyse: fr

E D U Q 8170916

TYPE DE DOCUMENT

Rapport de recherche

TITRE

Pédagogie et Communication dans l'enseignement par correspondance

AUTEUR

Thérèse BERGERON-FORTIN

CODE

54-4073

DIFFUSION

[redacted]

IDENTIFICATION INTERNE

TER-01-1277

Ministère de l'Education
Service général des moyens d'enseignement

ANNÉE 1977

formulaire TE-02-1175

E D U Q 8170916

AVANT - PROPOS

Ce rapport ne prétend pas apporter des solutions mais plutôt jeter de la lumière sur la situation actuelle du Service des Cours par Correspondance et aider à poser à tous les professeurs les questions que le S.C.C. trouvera pertinentes, selon le mode que celui-ci trouvera à propos.

Notre souhait est que ce rapport soit distribué, d'une part, au personnel du S.C.C. et qu'il fasse par la suite l'objet d'une rencontre de travail entre le personnel du S.C.C. et l'équipe de recherche et, d'autre part, à tous les professeurs-correcteurs, accompagné d'une lettre de présentation les prévenant d'une prochaine invitation à venir au S.C.C. donner leurs réactions.

Thérèse Bergeron-Fortin

TABLE DES MATIERES

Pages

PEDAGOGIE ET COMMUNICATION AU S.C.C.

Présentation 1

- Buts de la recherche 1
- Méthodologie 3
- Entrevues des professeurs 3
- Entrevues des responsables du S.C.C. 3
- Cadre d'entrevue 4

1. Communication entre le professeur et l'étudiant 4a

1.1. Connaissance de l'étudiant 5

1.1.1. - la fiche 5

a) l'âge .....
b) l'occupation 7
c) les études antérieures . .....
d) le projet éducatif .....

1.2. Message de l'étudiant 10

1.2.1. - les attentes de l'étudiant 11

a) perception qu'a l'étudiant du professeur 11
b) situation personnelle de l'étudiant 12

1.2.2. - questions posées au professeur 12

1.2.3. - relation entre le niveau de scolarité .....
et l'abondance des questions. 15

Pages

1.3. Message du professeur 17

1.3.1. quand se fait la correction? 17

a) l'expédition du S.C.C. 18
b) le courrier 18

1.3.2. le seuil d'attention 18

1.3.3. l'acte pédagogique (ou correcteur) 18

1.3.4. limites de la correction 21

a) progrès de l'étudiant 21
b) le seul point de repère 22

1.3.5. l'apport spécifique du programme 23

1.3.6. l'intérêt particulier du professeur pour cette tâche de correction 26

a) aspect le plus intéressant 26
b) aspect le moins intéressant 27
c) danger de monotonie 28

1.4. Position du professeur sur l'utilisation d'autres média: 29

le téléphone 30

1.5. Position du professeur sur la pertinence des rencontres de dépannage 33

2. Communication entre le professeur et le S.C.C. 36

2.1. le premier message du S.C.C.: le contrat 36

2.1.1. la rémunération 36

2.1.2. l'acte pédagogique tel que présenté au moment de l'embauche 39

2.2. Echanges subséquents 41

2.2.1. supervision du service aux étudiants 41

2.2.2. échanges d'ordre administratif 41

2.2.3. révision continue 43

2.2.4. échanges avec les autres services du S.C.C. 44

2.2.5. échanges avec les producteurs 45

2.2.6. rencontres avec les autres professeurs-correcteurs 46

3. Environnement pédagogique au S.C.C. 47

3.1. profil du professeur 48

3.1.1. son occupation principale 48

Pages

3.1.2. comment est-il recruté? 48
3.1.3. le renouvellement du contrat 49
3.1.4. la charge de travail 50
3.1.5. a-t-il déjà suivi un cours par correspondance? 51
3.1.6. sa formation académique..... 52
3.1.7. sa pratique d'enseignement 53
3.1.8. fonctions analogues remplies ailleurs 53

3.2. Idéologie éducative 54

3.2.1. perception du rôle du professeur au S.C.C. 54
3.2.2. difficultés inhérentes à la tâche 55
3.2.3. perception des cours par correspondance: des cours à rabais? 56
3.2.4. Comparaison entre les cours par correspondance et les autres cours pour adultes..... 58

3.3. Supports pédagogiques 60

3.3.1. le guide pédagogique et méthodologique 60
3.3.2. le prospectus 62
3.3.3. la méthode 63
3.3.4. les listes 65
3.3.5. les notes explicatives 65
3.3.6. disques et trousses 66

4. Pour une meilleure communication et une meilleure pédagogie

4.1. Images du SCC..... 67
4.2. en premier lieu: sur quoi faudrait-il agir? 69
4.3. statistiques 71
4.4. reprises 72
4.5. abandons 73
4.6. évaluation 74
4.7. attestation 75
4.8. examen 75
4.9. l'enseignement en miettes 77

Pages

5. Conclusion 77

5.1. Interventions possibles au S.C.C.... 78

5.1.1. Communication avec l'étudiant 78

5.1.2. Communication avec le S.C.C.....79

5.1.3. Environnement pédagogique 80

5.1.4. Pour une meilleure communication et une meilleure pédagogie 81

5.2. Vocabulaire 83

Annexes: I..... 84

II.....85

III 89

IV 90

V 91

PEDAGOGIE ET COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE

ou

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA PEDAGOGIE AU S.C.C.

Présentation

Au printemps 1977, dans le cadre de la recherche menée depuis 1975 relativement aux cours par correspondance, il fut décidé de procéder à une enquête concernant la réalité du correcteur des devoirs des étudiants. Dans une double perspective, soit celle d'une meilleure saisie de toutes les dimensions de cette fonction pédagogique et aussi celle de l'exploration de la pertinence d'une éventuelle mise en commun des expériences vécues par les correcteurs au cours d'une démarche d'autoformation et d'échanges entre les correcteurs .

Buts de la recherche

Parallèlement à la poursuite des travaux commencés en 1975 (cf. Analyse des taux de persévérance et d'abandons des clientèles inscrites au SCC, en 1972-73), il apparaît nécessaire d'éclairer la réalité du type de personnel support qu'est le correcteur des travaux des étudiants: Qui est-il?, quelle est sa formation, quel fut son apprentissage à l'enseignement individualisé, à l'enseignement à distance, à l'éducation des adultes, quelle est sa pratique en tant que correcteur au SCC, quelle est sa connaissance des étudiants, quels sont ses rapports avec ceux-ci, comment est-il intégré au SCC, en définitive est-il satisfait des conditions de travail et comment voit-il sa tâche au SCC.?

En nous posant toutes ces questions sur l'univers des correcteurs des cours par correspondance, nous formulions l'hypothèse que le correcteur est isolé dans une fonction (qui est inscrite dans une triple dimension: enseignement pour adultes, à distance et individualisé) et qu'il a un minimum de

contacts avec l'étudiant (par écrit) et les responsables du SCC (par écrit et/ou par téléphone).

Nous pouvions présumer que tout en étant des professeurs avec une longue expérience derrière eux, spécialisés dans leurs matières et répondant aux vues du SCC relativement à la correction des travaux des étudiants, la plupart des professeurs embauchés en étaient à leur première expérience de participation à une formule d'enseignement à distance et qu'ils n'avaient pas tous eu l'occasion d'enseigner à des adultes. Quant au troisième volet de cette tâche, nous formulions l'hypothèse que l'enseignement individualisé n'avait pas non plus été pratiqué par un bon nombre des professeurs-correcteurs qui en majorité s'étaient destinés à l'enseignement proprement collectif.

Dans ce contexte il importait donc de vérifier les supports pédagogiques de cette catégorie particulière de personnes-ressources et d'explorer l'intérêt que les correcteurs manifesteraient vis-à-vis une mise en commun des expériences acquises au SCC, dans un processus de formation continue.

D'autre part il apparaissait que les deux principaux acteurs des cours par correspondance, l'étudiant et le correcteur n'avaient pas ou peu de possibilités de communication limitant ainsi l'apport de celui-ci à celui-là, loin de maximiser la personnalisation de l'enseignement individualisé.

En définitive, nous avions conscience qu'il fallait d'abord "parler" avec des professeurs-correcteurs avant d'être en mesure de poser la problématique des correcteurs au SCC.

Méthodologie

Considérant les limites de communication générées par l'enquête écrite, nous avons écarté le choix d'un questionnaire écrit, présumant que le face-à-face serait davantage apprécié de la part des professeurs qui habituellement n'ont que des relations à distance avec le SCC. C'est donc par le biais d'entrevues qui tenaient à la fois de l'entrevue centrée et de l'entrevue à questions ouvertes que nous avons procédé à la cueillette des données .

Afin d'établir l'échantillon des correcteurs (18.6%) nous avons procédé à une sélection à partir de critères permettant une représentation de tous les secteurs des cours de formation professionnelle et de formation générale et aussi permettant de couvrir l'ensemble des modes particuliers de cours possible dépendant:

1o. du professeur-correcteur proprement dit (disponibilité, expérience,position antécédente, producteur du cours, correction de plus d'un cours);

2o. du type de matériel (auto-suffisant (plus ou moins) - type de devoirs, désuétude du matériel (plus ou moins);

3o. du type d'étudiants (apprentissage en formation professionnelle ou générale - travail dans le même champ que le cours - caractère sériel de la matière/ du cours suivi).

La pratique du correcteur tient ainsi à lui-même, au type des documents d'accompagnement ou au type d'étudiants.

Les responsables du SCC

En vue de mieux situer la problématique du professeur-correcteur des cours par correspondance, nous avons également mené des entrevues identiques auprès des principaux responsables du SCC: le Directeur, le responsable du Service de l'élaboration des cours et le responsable du Service aux étudiants. Il sera donc possible de saisir la correspondance existante entre les préoccupations du SCC et celles des professeurs.

Cadre d'entrevues

Les entrevues ont été menées autour des normes suivantes:

- Profil du professeur
- Tâche du professeur
- Conditions dans lesquelles se trouve le professeur:
  - vis-à-vis de l'étudiant
  - vis-à-vis du SCC.
  - le soutien pédagogique
- Modifications des conditions en vue de rendre un meilleur service à l'étudiant
- Possibilité de mise en commun entre professeurs.

1. Communication entre le professeur-correcteur et l'étudiant

De plus en plus, en éducation, l'attention est centrée sur l'étudiant (ou l'apprenant); et particulièrement en ce qui concerne les projets éducatifs des adultes, se vérifie une observation du Rapport Faure à savoir que " dans le fait éducatif l'acte d'enseigner cède le pas à l'acte d'apprendre".

Dans le téléenseignement, cet équilibre met peut-être plus de temps à s'établir en faveur de l'apprentissage de l'étudiant, étant donné l'importance de la dimension espace. L'étudiant étant à distance de son professeur, il est moins en situation d'exprimer ses besoins. Au départ, c'est la dimension temps qui joue en sa faveur. D'emblée, on accorde à l'étudiant le privilège de cheminer à son propre rythme. Quant à la dimension espace qui sépare les deux principaux acteurs, l'étudiant et le professeur, il est intéressant de voir comment le traitement qu'on en fait peut avoir des répercussions qui en découlent tout au long du processus d'apprentissage. Nous considérerons donc en premier lieu, le mode de communication qui relie professeur et étudiant et à partir de quelle connaissance de l'étudiant - puisque nous nous plaçons du point de vue du professeur - s'élabore cet échange.

1.1. Connaissance de l'étudiant

Au SCC., la correction des travaux se fait par un professeur qui suivra l'apprentissage complet d'un certain nombre d'étudiants déterminé par le Service aux Etudiants. A partir de quelles données le professeur peut-il être l'accompagnateur du cheminement des étudiants dont il a la charge? Et par quel canal lui parviendront les informations sur ses étudiants?

1.1.1. La fiche

C'est par le "dossier d'élève" qu'on appelle aussi "fiche de l'étudiant" que le professeur fait connaissance avec l'étudiant dont il doit corriger les copies des travaux.

Les informations qui y sont transmises sont: le nom, l'adresse, le numéro matricule, la date et le lieu de naissance, les études antérieures, les diplômes, l'occupation actuelle, le cours suivi, la date de l'inscription.

C'est là le bagage maximum d'informations que le professeur reçoit et à partir duquel on souhaite que s'établisse le dialogue. Car à notre connaissance l'étudiant ne sait rien de celui qui corrige ses travaux, si ce n'est le nom de celui-ci, qui apparaît dans le prospectus.

Tout de suite, il faut remarquer que dans plusieurs cas la fiche n'étant pas entièrement remplie, le professeur se retrouve avec moins d'informations encore. C'est la moitié des professeurs rencontrés qui soulignent cet état de chose qui, selon les calculs d'un répondant, s'établit à 12% dans son cours. Et il ajoute: "je pourrais demander ces informations (manquantes) aux étudiants, mais c'est au SCC à le faire.".

Si les opinions sont partagées quant à la pertinence des renseignements fournis par la fiche, la moitié des répondants trouvent que celle-ci est insuffisante et qu'elle génère une relation impersonnelle. Quelques-uns seulement la jugent suffisante. Chez les autres on rencontre une certaine ambivalence. En somme cet instrument qu'est la fiche suscite un certain malaise et de part et d'autre on se pose des questions sur les avantages des solutions de rechange.

Voici quelques exemples de réaction des professeurs devant la pauvreté de l'information reçue: soit que le professeur lise entre les lignes, s'imaginant que si l'étudiant a un Brevet A, c'est qu'il se propose d'enseigner la matière du cours, ou qu'il considère que les commentaires des étudiants compensent pour les informations manquantes, à moins qu'il n'en apprenne davantage sur l'étudiant lors du premier devoir (c'est la cas dans un seul cours).

On s'interroge sur la raison d'une fiche aussi restrictive, se demandant si le SCC ne poursuit pas qu'un objectif de transmission de connaissance et ne veut pas favoriser une plus grande relation d'aide envers l'étudiant.

On suggère même d'organiser des rencontres pour que professeurs et étudiants puissent faire connaissance, étant donné la faiblesse de la fiche.

Quant à ceux qui optent pour le statu quo, ils craignent qu'en en sachant davantage sur l'étudiant il y aurait danger pour leur objectivité en corrigeant les devoirs.

Comme on le voit, ce sujet prête aux avis les plus divers, un répondant affirmant qu'il faudrait plus d'informations ou pas du tout, car actuellement cela donne prise à des stéréotypes (si par exemple on sait que l'étudiante est une religieuse de tel âge.).

Afin d'aider les étudiants embarrassés de déclarer leur faible scolarité (6ème année), un professeur suggère qu'on aille chercher l'information de façon indirecte en mentionnant sur la fiche d'inscription une catégorie "entre 1 et 6 ans de scolarité".De plus, si l'étudiant savait que

son correcteur est susceptible d'être moins exigeant dans de pareils cas, peut-être serait-il moins réticent à livrer cette information.

a) Contenu de la fiche: l'âge - l'occupation - les études antérieures

Relativement à trois items, nous avons demandé aux professeurs quelle importance ils accordent à ces renseignements: l'âge, l'occupation, le niveau scolaire.

Très peu de professeurs ont élaboré sur la valeur que représente l'âge de l'étudiant. Pourtant, ils n'y sont pas totalement indifférents, laissant même entendre (quelques-uns) qu'ils pourraient être plus généreux "peut-être" pour un étudiant de 50 ans que pour un jeune de 20 ans. D'une part ils admettent difficilement que cela change l'évaluation du travail et malgré tout ils disent en tenir compte.

Connaître l'occupation de l'étudiant peut d'une façon ou d'une autre modifier la correction du professeur, si ce n'est dans la note, du moins dans les conseils qu'il peut apporter. C'est ainsi qu'un ouvrier obtiendra de plus nombreuses explications qu'un étudiant d'un plus haut niveau de scolarité.

Ce sont les études antérieures qui constituent l'information la plus appréciée du professeur. Soit que cela guide le correcteur sur le besoin plus ou moins grand d'informations de l'étudiant ou que cela le rende plus compréhensif sur les difficultés de l'étudiant peu scolarisé. On parle aussi de la nécessité d'adapter le niveau de langue selon le degré de scolarité de l'étudiant, bien que dans certains cas, il arrive que des étudiants qui n'ont complété qu'une 8è année réussissent aussi bien que d'autres qui ont un DEC. Enfin, dans un cours de formation professionnelle certains étudiants qui sont des hommes de métier peu scolarisés font rédiger leur cours par leur épouse, n'y arrivant pas eux-mêmes.

En conclusion, nous rapportons les propos d'un répondant: "Si on avait plus de détails sur l'âge, l'occupation et les études antérieures, ça pourrait changer le dialogue".

Le SCC.et la fiche de l'étudiant

Selon les responsables du S.C.C., certains étudiants sont réticents et méfiants, se disant que le Service n'a pas besoin des renseignements demandés à l'inscription pour effectuer la correction de leurs devoirs. C'est ce qui explique que l'information provenant des fiches soit très variable.

On rencontre deux attitudes face à cet état de chose. Soit qu'on n'y voit pas trop d'inconvénient: puisque le professeur étant un praticien de longue expérience, il se rendra compte des possibilités de l'étudiant, après un ou deux devoirs. D'un autre côté, on croit à l'opportunité de personnaliser la connaissance de l'étudiant peut-être par une photo complétant la fiche ou encore grâce à l'utilisation du téléphone au moins une fois au début du cours, aux frais du S.C.C.

Conclusion

Si jusqu'ici au S.C.C. on s'est satisfait d'une fiche minimale, de part et d'autre, professeurs et responsables partagent une certaine inquiétude et certains s'interrogent sur les modalités pour favoriser une plus ample connaissance entre l'étudiant et son correcteur.

Parmi les suggestions de ceux qui ne favorisent pas le statu quo, on mentionne en plus d'une fiche plus complète, rencontres, téléphone et photo.

b) Le projet éducatif

Le dossier de l'étudiant remis au professeur par le SCC ne fait pas mention du but que poursuit la personne inscrite au cours. Nous avons demandé aux répondants quelle importance peut avoir cet élément d'information pour la correction et si selon eux l'objectif poursuivi par l'étudiant devrait apparaître sur la fiche.

La moitié des professeurs ne voient pas le bien fondé d'un éclairage sur le projet éducatif. Cette réaction est surtout liée à un désir d'objectivité dans l'évaluation des devoirs. Quelle que soit l'utilisation que tire l'étudiant de son cours, le professeur ne modifiera pas sa note, car le travail est bon ou pas.

D'ailleurs, c'est parce que cette information rend possible l'individualisation des conseils et des explications que certains professeurs y accordent de l'importance.

Enfin, pour d'autres répondants, il serait superflu de demander cette question à l'étudiant car dans les matières où ils corrigent les travaux, l'objectif des étudiants leur paraît très clair.

En ce qui concerne le projet éducatif, on retrouve la même crainte que celle suscitée par d'autres informations (âge, occupation, études). En l'occurence, quelques professeurs soulignent le danger qu'ils réévaluent l'orientation de l'étudiant à la fin du cours, en fonction des résultats obtenus. Pourtant cet argument joue en sens opposé, certains voyant d'un bon oeil l'apport de la connaissance de projet éducatif à l'orientation de l'étudiant, ce qui actuellement est impossible, cette information étant absente. Et ce renseignement, c'est au SCC à aller le chercher et non au professeur comme le suggère le guide méthodologique (cf. p. 50, 1er paragraphe) de conclure un répondant.

Pour compléter la fiche de l'étudiant, on propose que le SCC demande à l'étudiant qui s'inscrit, quelles sont ses attentes en fonction du cours. De cette façon, dès la demande d'admission, on pourrait réorienter ceux qui font fausse route.

Le SCC et le projet éducatif

Au SCC, on voit que la connaissance du projet éducatif de l'étudiant permettrait au professeur de pousser davantage son rôle d'orienteur et de conseiller (volumes de référence pertinents, cours subséquents, aide dans la recherche d'un emploi peut-être). On mentionne également que si la fiche lui semble trop impersonnelle, le professeur a toujours le recours de s'enquérir lui-même d'informations supplémentaires auprès de l'étudiant.

Conclusion

Il ressort que l'information sur le projet éducatif est susceptible de favoriser l'individualisation de l'enseignement et que ce renseignement peut systématiquement être demandé à l'étudiant par le SCC (comme le souhaitent certains professeurs) ou encore demandé par le professeur qui le juge à propos (comme le présume le SCC).

1.2 Messages de l'étudiant au professeur-correcteur

Dans l'enseignement par correspondance, c'est l'échange entre l'étudiant et le professeur qui constitue le noyau du système, les autres éléments devant se greffer autour de cet axe central et faciliter le type de relation qu'on veut privilégier.

Au départ, on a mis en place un message pédagogique (les documents d'accompagnement ou matériel didactique) à partir duquel l'étudiant fait parvenir un travail prévu. Voilà que commence la circulation à l'intérieur de la voie de communication étudiant-professeur, en passant par l'intermédiaire du SCC. A son tour, le professeur renvoie

son message à l'étudiant (toujours par l'intermédiaire du SCC): le devoir corrigé.

L'objet de notre recherche étant de saisir la fonction du professeur dans le SCC, c'est par le biais du professeur que nous clarifierons le mode de communication entre étudiant et professeur. C'est à celui-ci que nous demanderons comment l'étudiant entre en communication et l'objet des messages qui lui parviennent de l'étudiant.

1.2.1 Les attentes de l'étudiant

Que sait le professeur relativement aux attentes de l'étudiant envers lui? Et plus précisément, puisqu'on est dans un mode d'enseignement individualisé, sait-il quels sont les besoins particuliers de l'étudiant dont il corrige la copie? Par quel canal s'établit cette communication? Est-ce que la circulation de l'information en provenance de l'étudiant est systématiquement acheminée vers le correcteur ou est-elle simplement liée à l'initiative personnelle de l'étudiant?

En demandant aux professeurs s'ils connaissent les attentes des étudiants, notre question était double: d'une part, elle tendait à vérifier si la perception qu'ont les étudiants de la tâche du professeur est connue de ceux-ci et d'autre part, elle interrogeait sur l'existence et la qualité d'information touchant la situation personnelle de chaque étudiant.

a) Perception qu'a l'étudiant du professeur

Nous intitulons ce paragraphe "perception qu'a l'étudiant du professeur" mais d'après les réponses obtenues il faudrait plutôt écrire "perceptions qu'a le professeur sur la perception de l'étudiant", car il ressort que ce n'est qu'exceptionnellement que l'étudiant s'exprime là-dessus. D'ailleurs, comme le fait remarquer un professeur, ce à quoi l'étudiant est en droit de s'attendre de la part du correcteur

est indiqué dans le feuillet envoyé par le SCC au nouvel étudiant inscrit. Ces tâches se résument à corriger, à donner des explications et à répondre aux questions. D'autres professeurs ajoutent que l'étudiant souhaite également un retour rapide du devoir corrigé, d'après les remarques faites par des étudiants à l'effet que trois semaines d'attente c'est trop long.

En somme, la tâche du correcteur est de vérifier les connaissances de l'étudiant et de répondre à ses questions le cas échéant. Nous touchons encore plus au problème d'identité (du professeur- correcteur au SCC) ou de la définition de la fonction, dans les propos d'un professeur qui explique que certains étudiants le considèrent comme un professeur d'une classe, en insistant pour qu'il leur donne toutes les explications,alors que lui croit ne devoir donner que les explications essentielles. Mais ajoute-t-il, les abus sont rares(i.e. ceux qui posent plusieurs feuilles de questions).

b) Situation personnelle de l'étudiant

Comme le dit un professeur, l'étudiant s'inscrit à partir d'un besoin (dans certains cas c'est pour l'obtention d'un crédit) et le professeur doit le stimuler dans son cours. Mais on arrive mal à dépasser ces généralités. Les professeurs admettent que c'est difficile à dire. A moins qu'ils n'en fassent part au SCC, les étudiants ne font pas savoir au correcteur pourquoi ils prennent leur cours, ni dans quel but. Concernant la situation concrète de l'étudiant adulte inscrit au SCC et les besoins personnels, les seuls indices en plus de la fiche d'inscription, se trouvent dans les quelques lignes prévues à la fin de chaque devoir et intitulées "questions de l'élève". LÀ seulement, le professeur peut avoir une idée des préoccupations de l'étudiant.

1.2.2 Questions posées au correcteur

La plupart des étudiants ne posent pas de questions à leur correcteur

et quand ils le font, cela concerne: le contenu du cours, les coordonnées de l'examen et le travail. On mentionne également certaines questions en relation avec la vie courante.

a) Le contenu du cours

En ce qui concerne le cours lui-même, les étudiants demandent: détails, explications, exercices supplémentaires (certaines questions requièrent de longues recherches, de longues écritures, des graphiques), questions en rapport avec la note attribuée, références, listes de livres et de matériel. Au sujet de cette demande de listes, un professeur nous a déclaré avoir songé à faire faire des photocopies au SCC, mais ne pas avoir donné suite à ce projet, lui-même n'étant pas au clair sur les disponibilités du SCC dans ce genre de support. D'un autre côté, un professeur a pris l'initiative d'envoyer 200 volumes à ses étudiants.

Enfin, certains étudiants profitent de l'occasion pour poser des questions qui touchent des disciplines connexes: alors le professeur leur suggère de s'inscrire à un autre cours.

b) L'examen

Certains étudiants s'informent où et quand passer l'examen. A ce genre de question considérée comme administrative, le professeur ne répond pas lui-même, mais plutôt il renvoie l'étudiant au SCC.

Il est arrivé à un professeur de recevoir 5 à 6 lettres d'étudiants qui, à la suite de l'examen, ont demandé comment il se fait qu'on les ait questionné sur tel point alors qu'il n'a pas été vu dans le cours.

c) Travail

Très rarement, l'étudiant pose des questions reliées au travail, même dans les cours en formation professionnelle. D'après un professeur, le peu de liens que fait l'étudiant entre le cours et le travail, est peut-être dû au fait qu'il y a automation en milieu de travail ou que l'étudiant n'accomplit qu'une tâche fractionnée.

C'est plutôt l'inquiétude de se trouver du travail à la fin du cours, sinon le désir de changer d'orientation, que l'étudiant exprime. De plus, dans un cours en formation professionnelle, un professeur constate qu'une bonne partie des étudiants qui s'inscrivent s'illusionnent sur les débouchés réels du cours et qu'ils s'imaginent arriver tout en haut de l'échelle professionnelle, alors qu'il ne s'agit que d'un cours de base. Il croit donc de son devoir de mettre les étudiants en face de la réalité, même s'il est sûr de les décevoir.

d) Vie courante, etc.

A l'occasion, les questions des étudiants débordent le contenu du cours et sont en relation avec l'événement, mais dans de très rares cas.

En définitive, la perception qu'a l'étudiant du correcteur n'apparaît pas clairement à celui-ci et il y a un certain flottement dans les attentes de l'étudiant: le correcteur remplit-il le rôle d'un professeur ou sa tâche se réduit-elle à faire la correction et à répondre aux questions?

De plus, c'est dû à l'initiative particulière de l'étudiant que le professeur peut obtenir de l'information sur la situation individuelle de l'étudiant dans les questions posées à la fin de chaque devoir. Mais selon les professeurs, la plupart des étudiants ne posent pas de questions.

Quant aux préoccupations qui transpirent de ces questions, elles sont de l'ordre du contenu du cours (explications, listes, références) et concernent la phase post-apprentissage (examen, attestation, marché du travail).

Le SCC et les attentes des étudiants

Au SCC on croit qu'il est actuellement impossible au professeur de savoir quelles sont les attentes individuelles des étudiants et que prétendre le contraire serait se leurrer ou se payer de mots. Conséquemment, il importe d'informer davantage le professeur sur l'étudiant dont il corrige la copie, si l'on veut personnaliser la correction.

Conclusion

L'image qu'a l'étudiant du correcteur - d'où les attentes de l'étudiant et l'engagement du dialogue - dépend de la façon dont le rôle du professeur est présenté à l'étudiant dans le pamphlet publicitaire du SCC et dans les directives jointes à la première expédition (à l'étudiant).

D'autre part, c'est seulement dans les questions posées par les étudiants que le professeur peut connaître la situation personnelle de l'étudiant. Et selon les répondants, sauf exception dans deux cours, très peu d'étudiants en posent.

Si l'on veut que prenne forme une correction véritablement individualisée, il faudra fournir au professeur plus d'informations sur l'étudiant afin qu'il puisse réellement l'accompagner et le guider dans son apprentissage.

1.2.3 Relation entre le niveau de scolarité et l'abondance des questions

On peut se demander si les réactions des étudiants relativement au recours aux questions tiennent à leur facilité à suivre le cours,

sinon à leur propre niveau de formation, car s'il faut en croire un professeur, ce sont les étudiants qui comprennent très bien qui en posent. Nous serions tentés de voir une vérification de ce phénomène dans deux exemples apportés par des répondants. Dans un premier cas (il s'agit d'un cours en formation générale) un professeur estime entre 70% et 75% le pourcentage d'étudiants qui posent des questions, à partir du deuxième devoir: alors l'échange se produit. En même temps, il constate que depuis qu'il donne des explications plus nombreuses,il y a eu augmentation des questions et augmentation des étudiants qui terminent le cours (soit 95%). Dans l'autre cas (un cours en formation professionnelle), le professeur commence à inviter l'étudiant à poser des questions dès le début du cours, l'informant à diverses reprises de sa propre disponibilité à lui apporter des explications supplémentaires s'il en a besoin. En dépit de nombreux efforts, 10%, au maximum, pose des questions alors que 10% à 15% au plus complète le cours. Ce professeur en vient à la conclusion que c'est un peu la même chose qu'en classe où l'étudiant n'ose lever la main pour poser une question, de peur de passer pour un imbécile. De plus, il fait remarquer que parmi les étudiants qui sont inscrits à ses cours au SCC, il y en a qui ont de la difficulté à s'exprimer par écrit.

L'exemple d'un autre interlocuteur nous indique également que la loquacité des étudiants ne tient pas seulement au professeur mais d'abord à l'étudiant lui-même. Car ce professeur qui corrige plus d'un cours, note une courbe allant de 10% à 60% chez les étudiants qui posent des questions. Ce sont les étudiants de niveau CEGEP, ayant quitté leurs études depuis moins longtemps et étant plus capables d'abstraction, qui sont les plus actifs, "ne laissent rien passer, demandent des références, vont chercher de l'information ailleurs et en somme exigent de plus longues corrections. Enfin, c'est le contraire qui se produit dans un autre cours (en formation générale) le professeur faisant remarquer que les étudiants plus jeunes ne po-

sent pas de questions et que ce sont les personnes d'âge mûr qui engagent un dialogue avec leur "correcteur".

Conclusion

Il serait intéressant de vérifier auprès des autres professeurs s'il y a corrélation entre le niveau de scolarité et l'abondance des questions posées par les étudiants.

1.3 Message du professeur

Le professeur au SCC a pour tâche de corriger les travaux obligatoires de l'étudiant. Non seulement doit-il corriger les erreurs, ajouter des explications complémentaires et apprécier le travail par une annotation, mais aussi est-il fortement incité par le Service aux Etudiants à prodiguer, par écrit, conseils et encouragements pour la poursuite du cours.

Nous avons donc demandé aux professeurs de décrire leur pratique afin de mieux circonscrire l'acte correcteur (ou acte pédagogique).

1.3.1 Quand se fait la correction

Les répondants ont mentionné deux manières de procéder: les uns préfèrent corriger la journée même où ils ont reçu, par courrier, des copies d'étudiants afin de ne pas accumuler le travail; les autres considèrent qu'il ne vaut pas la peine de s'y mettre pour quelques copies seulement (1, 2 ou 3); ils attendent d'en avoir reçu un certain nombre (5, 6 copies).

a) Le courrier

C'est la lenteur du courrier qui a fait prendre l'initiative à un professeur de venir chercher lui-même les copies des étudiants, au

SCC, deux fois par semaine. Ainsi veut-il épargner un plus long délai à l'étudiant, car il croit nocif, spécialement pour celui qui éprouve des difficultés, que l'attente du devoir corrigé se prolonge jusqu'à un mois.

b) L'expédition du SCC

On mentionne également la lenteur de l'expédition en provenance du SCC qui, semble-t-il, envoie rarement un seul devoir à la fois, mais procède par lots de plusieurs copies expédiées en même temps.

1.3.2 Le seuil d'attention

Deux professeurs ont fait part des limites des périodes qu'ils peuvent accorder à la correction, s'ils ne veulent pas dépasser le seuil de l'attention. L'un parle de 2½ heures et l'autre d'une dizaine de copies, après quoi ils atteignent un degré de saturation dont l'étudiant pourrait faire les frais s'il était dépassé. Evidemment, il s'agit là de professeurs qui ont déjà une tâche durant le jour et pour lesquels ce travail s'inscrit en soirée.

1.3.3 L'acte pédagogique

Afin de corriger ensemble les mêmes numéros de devoirs, les professeurs procèdent à un classement. Dans certains cas, particulièrement avant le premier devoir, les professeurs consultent la fiche de l'étudiant dans le but de situer celui-ci et de faire connaissance avec l'auteur de la copie qu'ils ont sous les yeux. Certains professeurs font observer qu'ils commencent la correction par une vue d'ensemble du travail, à savoir si l'étudiant a répondu à toutes les questions, s'il a ajouté des notes à la fin et si le devoir est manqué ou réussi. Si c'est manqué, certains professeurs n'écrivent pas toutes les corrections puisqu'il devra y avoir re-

prise, mais plutôt ils donneront des indications pour aider l'étudiant à trouver les bonnes solutions. Si le devoir est bon, la correction est évidemment plus rapide puisqu'il n'est pas besoin d'ajouter des explications.

Généralement, les professeurs font la correction à côté des erreurs (1): certains encerclent et soulignent, d'autres ajoutent croquis, exercices et exemples; les uns corrigent tout, les autres pas, ou encore donnent la bonne réponse et la référence dans le manuel. En somme, chacun a sa propre méthode.

C'est lors du premier devoir qu'on apporte le plus grand effort pour détailler la correction. Et pour les devoirs qui comprennent des problèmes demandant de longues corrections, certains professeurs ont songé à faire polycopier les solutions. Les uns l'ont fait, d'autres pas, préférant une plus grande individualisation de la correction et craignant que l'étudiant ne comprenne pas davantage une autre page imprimée.

Les opinions diffèrent quant à la pertinence de donner "la bonne réponse" à l'étudiant - certains s'en abstiennent, par principe, afin de laisser l'étudiant faire l'effort par lui-même pour trouver la solution à partir des éléments apportés dans la correction.

Comme le faisait remarquer un de nos interlocuteurs: le mode de correction dépend des difficultés de l'étudiant et diffère selon que l'étudiant est faible ou fort. Cette assertion se vérifie également dans la partie commentée des devoirs.

---

(1) Quelques professeurs ont insisté sur le fait qu'ils préféraient faire la correction à côté de l'erreur, laissant entendre que le SCC avait d'autres attentes. - Serait-ce une interprétation des directives données en page 51 du guide pédagogique où on conseille d'éviter "d'écrire sur le texte même de l'élève" - qui fait croire au professeur qu'on souhaite qu'il se serve plutôt des feuilles "bleues"?

En praticiens d'expérience, les professeurs sont conscients que l'enseignement à distance nécessite plus qu'un apport de redressement dans la correction des travaux des étudiants. D'ailleurs, cette dimension leur est rappelée par le SCC lors de leur engagement et par le"Guide méthodologique" (cf. page 50, correction positive): "La correction doit être pour l'élève un facteur d'intérêt et d'encouragement", etc.

Si c'est davantage dans la définition qu'ils donnent de leur rôle en tant que correcteur des cours par correspondance qu'apparaît cette préoccupation d'encouragement, on la retrouve également présente dans la description qu'ils font de leur tâche. Si tous partagent ce souci comme une donnée inconditionnellement inscrite dans leur tâche, nous avons tout de même noté une certaine réserve chez quelques-uns. Car "après tout", disent-ils, "on a affaire à des adultes qui sont déjà motivés". Aussi, certains seraient-ils enclins à appliquer ces principes d'encouragement, surtout lors du premier devoir, alors qu'ils sentent l'importance d'établir une base de relations humaines avec le nouvel étudiant.

Le Guide méthodologique du SCC contient bien d'autres épithètes pour justifier l'acte correcteur, à savoir que la correction doit être adaptée à chaque élève, juste (1), soignée, diligente. Il est à noter que nous n'avons pas obtenu tellement d'indices sur ces diverses facettes de la tâche des correcteurs au moment où ceux-ci ont procédé à la description de leur pratique. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir au moment où nous prendrons connaissance des dires des professeurs sur la façon dont ils voient leur rôle.

---

(1) En décrivant sa pratique, un seul professeur a fait allusion aux barèmes que lui-même a établis. Comme il s'agit d'un cours où plus d'un professeur se partagent la correction, il serait intéressant de vérifier comment est assurée l'homogénéité dans la pondération.

1.3.4 Les limites de la correction

Dans les faits, quelle qualité de communication pédagogique engendre l'acte correcteur? Dans quelle mesure le professeur peut-il faire une véritable correction individualisée, personnalisée?

a) Le progrès de l'étudiant

Pour le savoir, il nous est apparu important d'interroger le professeur sur la façon dont il peut suivre un étudiant dans son apprentissage. Se rappelle-t-il du travail précédent? Peut-il tenir compte des progrès de l'étudiant et le guider dans son projet d'études?

Dans le système actuel, rien n'est prévu pour que le professeur puisse se rappeler du travail précédent de l'étudiant. D'abord, il n'en garde pas copie, ensuite le délai est trop long - un mois environ et de plus le grand nombre d'étudiants ne facilite pas les choses. Sans compter que dans certains cours, la matière étant compartimentée, les travaux ne constituent pas une suite et sont sans lien. De plus, en formation générale, le petit nombre de devoirs (5 ou 6), donne encore moins la chance au professeur de se familiariser avec l'étudiant, sauf si celui-ci a une écriture particulière ou s'il attire l'attention par une réponse inattendue ou une bêtise. Autrement dit, l'étudiant moyen ou bon, on l'oublie, car il est plus impersonnel. Il est donc vraiment difficile pour le professeur de reconnaître la personnalité de l'étudiant à moins que celui-ci n'expédie 3 ou 4 devoirs à la fois.

Dans ce dernier cas, c'est un autre problème. Le professeur ne peut tenir compte des progrès, car alors il arrive souvent que les travaux soient trop vite faits et "tout de travers".

Parfois, il n'est pas plus facile de remarquer la progression des devoirs, les résultats d'un étudiant variant beaucoup d'un travail à l'autre.

b) Le seul point de repère

La fiche de l'étudiant constitue le seul indice pour le professeur qui veut se rappeler du devoir précédent, à moins qu'il ne s'agisse d'une reprise, car alors le professeur a en main le travail précédent.

En effet, si le professeur consulte la fiche de l'étudiant, à l'endos il trouve la note du devoir précédent. Et par la note, il sait si l'étudiant a beaucoup de difficulté dans son cours, quoique les résultats puissent être variables.

Quelques professeurs ont même développé un mode de codification rudimentaire qui leur permet de garder mémoire des difficultés particulières des étudiants et des remarques qu'eux-mêmes leur ont fait parvenir. La fiche ou la copie du rapport individuel de correction (qu'ils gardent en leur possession) devient alors un embryon de dossier pédagogique s'approchant du dossier médical tenu par le médecin.

Le SCC et le follow-up de l'étudiant

D'une part, au SCC, on espère qu'en conservant la note des devoirs précédents de l'étudiant, le professeur puisse savoir où en est celui-ci et suivre le développement de l'étudiant, en admettant qu'il n'ait pas une trop grande charge d'étudiants. D'autre part, on sait bien qu'à moins de faire des photocopies des travaux, il est impossible au professeur de garder mémoire des devoirs déjà faits.

Conclusion

Rien n'est prévu actuellement pour pousser au bout le principe d'individualisation de l'acte pédagogique, car le professeur ne garde pas copie des devoirs précédents, il y a un trop long délai entre les devoirs. La matière est souvent compartimentée et un étudiant peut réussir de façon variable ses travaux et en plus il y a un grand nombre d'étudiants à la charge de chaque professeur.

La note seule peut suffire dans le cas des étudiants qui réussissent bien. Mais pour véritablement venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, on pourrait songer à développer un mini-dossier pédagogique (comme déjà certains professeurs en ont inventé) en fournissant au professeur un modèle qui constitue un aide-mémoire schématique des difficultés éprouvées par les étudiants et des correctifs apportés (par le professeur).

1.3.5 L'apport spécifique du professeur

Afin de saisir davantage la nature de la correction, sinon l'apport irremplaçable du professeur, nous avons voulu savoir quelle serait la différence pour l'étudiant si la correction était confiée à un ordinateur. C'est la quintessence de l'acte correcteur posé par le professeur que nous voulions faire ressortir par cette question.

Dans leurs réponses, les professeurs ont mis l'accent sur l'aspect humain: encouragement, affection, gentillesse, application, précision qui accompagnent leur correction.

Certains interlocuteurs ont même mentionné la tolérance dont ils font preuve, l'un dans le but d'encourager l'étudiant à continuer son cours tout en ayant des bonnes notes et d'ainsi prévenir l'abandon; l'autre, en tenant compte de la nouveauté de la formule

d'enseignement à distance lors des premiers devoirs.

Quelques répondants ajoutent que la correction se trouve personnalisée du fait que l'étudiant apprend le nom de son correcteur dans le prospectus (sauf pour les cours où plusieurs professeurs se partagent la correction). Inversement, la correction par ordinateur leur apparaîtrait sans vie, mécanique et l'étudiant y manquerait d'encouragement.

Tout en admettant que la seule différence consisterait dans la personnalisation de la correction, un professeur se rappelle que le SCC, espérant aller chercher 5000 étudiants pour son cours, avait déjà prévu (ou entrevu) l'utilisation de l'ordinateur.

Enfin, c'est un autre argument d'ordre psychologique qu'apporte un professeur pour éclairer la discussion sur les modes de correction. Selon lui, tout dépend de la réaction de la personne (de l'étudiant) à la "machine". Pour certains, cela ne changerait pas grand'chose, alors que pour d'autres étudiants, le contact humain est une nécessité. A preuve, la réaction des individus devant une réponse donnée par un service téléphonique enregistré.

Quoiqu'on puisse ajouter pour différencier les deux modes de correction, il reste que les professeurs ont vite fait de remarquer que le matériel actuel contenant en grande partie des questions de raisonnement et très peu de questions à choix multiples, l'utilisation de l'ordinateur ne serait pas adéquate pour être en mesure de suivre le cheminement de l'étudiant et d'attribuer les points pour la partie de réponses s'il en mérite. De plus, l'ordinateur ne pourrait répondre aux diverses questions que posent les étudiants car il serait impossible de les prévoir toutes. C'est donc aussi à l'aspect individualisation que la correction du professeur apporte une garantie.

Même si notre question ne prétendait aucunement faire le procès des deux méthodes de correction mises en cause, certains professeurs ont commencé à élaborer les avantages des deux types de matériel correspondants. S'il est vrai que les tests dits objectifs permettent de poser plus de questions sur une matière donnée et que d'autre part l'objectivité de la correction s'y trouve sauvegardée, on fait pourtant remarquer que même dans les cours du jour les tests objectifs ont perdu la faveur et qu'on y introduit à nouveau des questions de type traditionnel après avoir constaté les limites de l'instrument dit objectif.

Le SCC et l'apport spécifique du professeur

Au SCC, la correction faite par un professeur apparaît actuellement le seul moyen de conserver une relation humaine à l'apprentissage des étudiants et on s'attend à ce que le professeur tienne compte des situations particulières des étudiants. Quant aux questions de type objectif, on craint que cela ne convienne pas du tout à la clientèle du SCC, sans compter qu'on ne peut les utiliser pour toutes les parties des cours (ou pour toutes les matières) et que cette méthode ne renseigne pas sur les capacités d'expression et de synthèse d'un répondant.

Conclusion

Le spécifique de l'apport du professeur dans l'acte correcteur tient donc à la relation humaine qu'on espère motivante, encourageante et adaptée à la situation particulière de l'étudiant.

De plus, on compte que seul le professeur peut d'une part tenir compte des parties valables dans l'évaluation des devoirs (donc favoriser l'étudiant) et d'autre part apporter réponse aux questions de jugement posées par l'étudiant à la fin des devoirs.

1.3.6 L'intérêt particulier du professeur pour cette formule d'enseignement

Comment se sent le professeur à l'intérieur de ce système d'enseignement par correspondance? Y trouve-t-il la saveur inhérente à la pratique de sa profession? Quel est l'aspect qu'il considère le plus intéressant dans sa tâche au SCC? Et inversement, qu'est-ce qui lui déplaît dans ce travail? Maintenant, nous nous attarderons à voir comment l'enseignant réagit vis-à-vis du cadre pédagogique dans lequel il est inscrit.

a) L'aspect le plus intéressant

Le professeur qui corrige les travaux des étudiants du SCC a conscience de rendre service à une personne qui n'a pas d'autre moyen de s'inscrire à un cours. C'est peut-être là ce qui explique que plusieurs répondants mentionnent le service rendu à l'étudiant (qui pourra améliorer son sort), comme l'aspect le plus intéressant et le plus motivant pour eux. Pourtant, la satisfaction du professeur ne tient pas seulement au type de clientèle mais aussi au défi que constitue le mode d'enseignement à distance. Guider l'étudiant, être en peu de mots explicite et concis, selon la formule empruntée à un professeur, voilà un achèvement qui en stimule quelques-uns.

On note aussi un intérêt plus grand chez le professeur qui a été le producteur du matériel. C'est avec une plus grande attention qu'il suit les progrès de "ses" étudiants, qu'il se rend compte que l'étudiant se tire d'affaire à l'aide de "ses" documents. C'est d'ailleurs un professeur-producteur (et correcteur) qui a mis au point un mini-dossier pédagogique tandis qu'un autre professeur appartenant à cette catégorie admet que la tâche serait plus anonyme et mécanique s'il n'était l'auteur des notes explicatives.

En ce qui concerne le cours lui-même, c'est la partie personnelle où les étudiants posent des questions et font des commentaires que les professeurs apprécient davantage. Et selon un professeur en formation professionnelle, c'est nettement la partie de l'apprentissage pratique qui l'intéresse davantage, car dû au bas niveau de scolarité de ses étudiants, l'apport théorique est forcément limité.

Enfin, deux professeurs ont manifesté leur contentement de pouvoir, grâce aux cours par correspondance, l'un rester dans l'enseignement depuis qu'il est à la retraite et l'autre se tenir à date, ce qui lui est très profitable dans sa tâche d'enseignant aux cours du jour.

b) Aspect le moins intéressant

Parmi les divers éléments qui causent des ennuis aux professeurs, ceux-ci mentionnent: des devoirs bâclés (qui nécessitent de longues corrections); le temps accordé à la paperasse administrative: entrer la note, remplir la fiche, expédier les devoirs, etc. (1); la constatation qu'un étudiant a de la difficulté à assimiler la matière; le fait d'être aux prises avec des étudiants qui ne réussissent pas parce que non doués et aussi l'obligation de faire reprendre un devoir.

La plupart des professeurs semblent pris de court par cette question (l'aspect le moins intéressant) et seraient portés à répondre qu'ils ne voient pas ce qui est moins intéressant. Mais cela est plus clair pour certains qui trouvent difficile de faire la correction sans délai, de se retrouver devant des copies qui répètent la même chose et de devoir reprendre les mêmes corrections par écrit. Pour un autre professeur, ce qui est difficile d'accepter, c'est que le SCC fasse

---

(1) Plusieurs professeurs ont déclaré être embêtés par les nouvelles petites enveloppes qui, maintenant, remplacent les grandes enveloppes qui étaient, semble-t-il, beaucoup plus pratiques et économiques.

des remarques sur sa méthode de travail alors qu'il se croit bon juge dans sa spécialité, quant aux explications pertinentes à donner à l'étudiant; "au contraire" ajoute-t-il, "il est normal qu'on me le fasse remarquer, quand j'ai oublié de corriger un numéro. Là alors, ça va".

Enfin, c'est l'impossibilité de communiquer avec l'étudiant qui cause le plus grand problème à un professeur. De fait, il a déjà téléphoné à certains étudiants quand il l'a jugé nécessaire.

c) Danger de monotonie

La possibilité que la correction ne devienne monotone pour le professeur, nous ne l'avons pas vérifiée dès le début des entrevues. Pourtant, même si l'information recueillie à ce sujet est mince, nous croyons important de la transmettre, à titre indicatif, afin de mieux cerner tout l'environnement de l'acte pédagogique.

Comme le dit un répondant, il existe un certain danger que la correction devienne monotone et selon lui le risque en grande partie peut tenir à la matière.

Un autre professeur a identifié diverses causes: dont ses propres dispositions et l'intérêt de la copie. De ce côté, semble-t-il qu'il y a variété dans les réponses des étudiants et toujours quelque chose de nouveau (selon quelques professeurs) d'où une certaine curiosité de leur part à découvrir ce que pense l'étudiant. De toute évidence, les questions à développement prêtent moins - sinon pas - à une correction mécanique comme c'est le fait pour les questions de type objectif, ne serait-ce que par l'attention qu'elles nécessitent afin de rendre justice à l'étudiant.

Enfin, un professeur avoue simplement que tel quel, la correction

est très monotone. Ce qui ne l'empêche pas de donner tout son rendement - c'est la même chose qui se produit pour les cours en classe, à la différence que le contact direct avec les étudiants atténue cette impression. Selon cet interlocuteur, le remède serait de changer de professeur.....

Le SCC et la monotonie de la correction

Au SCC, on note que la fonction de professeur-correcteur est recherchée par un grand nombre de professeurs qui sont promus à l'administration ou qui sont attirés par les avantages financiers.

De plus, on se base sur la correction dans l'enseignement face-à-face qui est loin d'être une corvée puisqu'elle signifie pour le professeur l'accompagnement de l'étudiant dans son apprentissage.

Conclusion

Quand les professeurs soulignent le danger réel (sinon l'existence) de monotonie dans la correction des cours par correspondance, c'est parce qu'il y manque un dialogue tel que celui qu'on retrouve dans l'enseignement régulier, étant donné le quasi anonymat des copies d'interlocuteurs invisibles et mal connus.

1.4 Position du professeur concernant l'utilisation d'autres media

Au SCC, il a déjà été question de la possibilité d'utilisation du téléphone comme moyen de communication entre étudiants et professeurs. D'un autre côté, on savait déjà qu'au moins un professeur a pris l'initiative de rencontres avec des étudiants.

Il importait donc, lors de notre sondage, de vérifier la position des professeurs quant à la pertinence de nouveaux supports pour les

étudiants du SCC.

1.4.1 Le téléphone

Au moins la moitié des professeurs ont déjà spontanément eu recours au téléphone pour compléter leur appui à des étudiants, dans les cas où ils ont jugé qu'une conversation téléphonique serait profitable à ceux-ci. Il arrive aussi que le Service aux Etudiants donne à l'étudiant le numéro de téléphone du professeur (après avoir averti celui-ci) croyant que l'étudiant bénéficiera d'un contact direct avec son professeur-correcteur.

Pour certains, il s'agit d'expériences exceptionnelles alors que d'autres donnent volontiers leur numéro de téléphone aux étudiants qui habitent dans la même région et dans un cas, le professeur donne son numéro de téléphone à tous ses étudiants, dès la première leçon. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, dans ce dernier cas, le professeur n'est pas submergé par les appels qui se limitent à un ou deux par semaine. Mais, il faut dire que ce cours comprend un nombre restreint d'étudiants.

D'après les professeurs qui ont expérimenté ce médium pour communiquer avec l'étudiant, il s'établit alors un bon contact avec l'étudiant et il est plus facile d'expliquer verbalement que par écrit, si un point précis fait problème; en plus, cela permet au professeur de diversifier les modes d'explications qui, par écrit, sont souvent réduits à un seul.

Les opinions diffèrent quant aux avantages de cette forme de dépannage, quelques professeurs n'ayant pas trouvé concluantes leurs tentatives, compte tenu de la matière du cours, tandis que pour certaines matières, l'explication se trouve facilitée du fait d'être donnée de vive voix. Dans d'autres cours, les professeurs préfèrent la

correction par écrit complétée par le graphique ou le dessin.

Il est apparu que la communication téléphonique comporte elle aussi des limites. Comme le note un professeur "en refermant la ligne, "j'étais plus ou moins sûr que l'étudiant avait compris" car ne connaissant pas du tout l'étudiant, il est difficile de savoir si l'explication passe à côté, si l'étudiant est sur la même longueur d'ondes. En somme, ce professeur remet en cause la valeur d'une communication téléphonique d'ordre pédagogique quand il n'y a pas eu confrontation préalable entre les interlocuteurs.

Dans l'état actuel, rien n'étant prévu comme tel, on ne peut parler de véritable expérimentation de communications téléphoniques au SCC et on comprend que les professeurs hésitent parfois à donner leur numéro, craignant être envahis par les étudiants. La formule du SCC ne prévoyant pas non plus de communication dans l'autre sens - du professeur à l'étudiant - les appels faits par certains professeurs ont tellement étonné les étudiants qu'il a fallu d'abord en atténuer le choc avant de passer à l'aspect dépannage.

Nous avons également rencontré un professeur qui, tout en admettant le bien-fondé d'un élargissement de la communication, se déclarait non disponible à participer à de telles démarches car après de nombreuses années dans l'enseignement, il ne voulait pas risquer de compromettre la paix de sa retraite par des conséquences fâcheuses pouvant résulter de contacts avec ses étudiants en grande partie composés de veuves et de femmes séparées.

Les autres motifs de réticence apportés par les professeurs tiennent surtout au danger de dépendance chez l'étudiant et à la crainte des abus. On voudrait éviter que ce support devienne prétexte à un manque d'effort et qu'à la moindre difficulté l'étudiant ait recours au professeur - par le biais du téléphone - pour solutionner son problème.

Modalités

Au niveau de suggestions concrètes, on avance la pertinence d'offrir ce support dès le début de l'inscription dans le but de fournir à l'étudiant une véritable structure d'accueil. Non seulement croit-on qu'il y a lieu de faire savoir verbalement à l'étudiant qu'il est réellement son partenaire dans l'apprentissage qu'il entreprend, mais encore croit-on qu'un appel (au professeur) dès l'inscription pourrait aider celui qui ne se débrouille pas facilement à démarrer son cours. Il est clair que ce service téléphonique serait mis en place surtout en vue de venir en aide à la catégorie des étudiants les plus démunis, des cas les plus marginaux chez qui l'isolement est plus fort et qui n'ont aucun recours dans leur environnement.

Tenant compte de la situation des étudiants au SCC qui pour la plupart sont des travailleurs, on suggère que les appels se fassent le soir. Le professeur téléphonerait directement au SCC - et non de sa résidence - et il pourrait vérifier les raisons de retard dans l'envoi des devoirs à l'aide d'une feuille prévue à cet effet, à moins qu'on ne prévoit un fonctionnement dans le sens contraire (de l'étudiant envers le professeur) et que dans chaque région ce soit une personne-ressource polyvalente qui réponde aux appels des étudiants, selon un calendrier établi. On songe aussi à l'éventualité que l'étudiant défraye lui-même le coût de son appel, voyant là une manière de réduire les communications trop longues et trop fréquentes. On reprend aussi une idée déjà avancée au SCC selon laquelle l'étudiant aurait la possibilité d'envoyer une cassette au professeur qui la lui retourne après y avoir ajouté les explications demandées.

Quelles que soient les modalités retenues, les professeurs sont d'accord sur la nécessité de prévoir la mise en place d'une structure garantissant le contrôle des appels par le SCC et une compensation équitable pour le professeur.

Le SCC et l'utilisation du téléphone

On est unanime, au SCC, pour retenir l'utilisation du téléphone comme mode de communication entre professeurs et étudiants ne doutant pas qu'il en résulterait une plus grande motivation chez ceux-ci, qu'on préviendrait ainsi de nombreux abandons et que le temps d'apprentissage se trouverait raccourci dans bien des cas.

On parle même de tenter, à court terme, une expérience dans ce sens dans une région donnée. Même si les modalités ne sont pas arrêtées, on mentionne la possibilité de téléphone-réponse où l'étudiant laisse son numéro, demandant au professeur de le rappeler.

Conclusion

Déjà certains professeurs ont tenté cette expérience: les avis sont partagés sur l'efficacité, selon les matières, de la communication par téléphone.

De son côté, le SCC se dit prêt à une expérimentation régionale à court terme. Peut-être est-ce la meilleure solution afin d'y voir clair le plus tôt possible. On peut même imaginer l'expérimentation de deux modalités suggérées, soit l'une avec le professeur lui-même (et les étudiants de sa région) et l'autre avec une personne-ressource polyvalente répondant dans une commission scolaire régionale où l'on trouve déjà de nombreux inscrits au SCC.

1.5 Rencontres de dépannage

En général, les répondants sont favorables à l'idée de rencontres avec les étudiants. Du point de vue pédagogique, on verrait là l'occasion d'une valorisation de la fonction du correcteur, car celui-ci

est un pédagogue qui pourrait tout aussi bien - en plus de corriger le devoir de l'étudiant - orienter celui-ci dans son projet d'études.

Les professeurs sont d'accord pour qu'on trouve des moyens de favoriser des contacts plus grands avec les étudiants qui, en même temps, sauvegarderaient le principe d'enseignement à distance.

Une difficulté dans la mise en place de rencontres tient à la provenance des étudiants (dont 40% dans certains cours) qui s'étend à la grandeur de la province (et même à l'extérieur du pays).

Un autre argument qui ne milite pas en faveur d'un tel service de dépannage tient au type de matériel didactique qui est qualifié d'autosuffisant. Aussi, dans les cours où le niveau scolaire est suffisamment élevé, on voit moins la nécessité d'offrir une possibilité de dépannage.

Inversement, ce même argument fait dire à un professeur en formation professionnelle, qu'il y aurait peut-être lieu de réunir, une ou deux fois, les étudiants qui ont des difficultés afin de leur donner une méthode de travailler, de lire et de prendre des notes.

En somme, on pourrait offrir à l'étudiant qui en sentirait le besoin, la possibilité de rencontres favorisant le contact avec son professeur et aussi avec d'autres étudiants. Pourtant, on ne sait pas à quel point l'étudiant serait intéressé à venir rencontrer son professeur.

Quant aux modalités, on entrevoit une concertation avec les S.E.A. des C.S.R. D'ailleurs, un répondant a déjà suggéré au SCC que soit organisée dans chaque C.S.R. une rencontre où, à tel jour et à telle

heure, l'étudiant pourrait préparer l'examen avec l'aide d'une personne-ressource. Selon notre interlocuteur, cette préparation n'aurait rien de superflu, car il est plausible que l'étudiant ait besoin, une fois le cours terminé, de reprendre en entier ce qu'il a vu étape par étape, à l'intérieur d'une période de temps relativement longue dans certains cas.

Non seulement serait-il opportun de placer une rencontre à la fin du cours mais encore une au milieu et surtout une au début, celle-ci dans la volonté de rassurer l'étudiant en lui présentant le professeur qui corrige ses travaux.

Parmi les professeurs rencontrés, un seul a déjà pris lui-même l'initiative de rencontres de dépannage avec des étudiants. Il s'agissait de personnes qui n'avaient aucune connaissance de base et qui, par la suite, abandonnèrent le cours. Ainsi, les expériences témoignent-elles plutôt d'un manque d'orientation.

Le SCC et les rencontes de dépannage

Au SCC on a beaucoup de réticence à la mise sur pied de sessions de rencontres entre professeurs et étudiants même facultatives. En ce qui regarde les rencontres obligatoires, il n'en est pas question.

Avant de mettre des énergies de ce côté, il est clair qu'on préférerait l'expérimentation de communications téléphoniques.

Conclusion

Contrairement au SCC, les professeurs verraient davantage d'un bon oeil des rencontres de dépannage avec leurs étudiants, dans la volonté de resserrer les liens et de pouvoir leur apporter un dépannage, soit au début (pour aider l'étudiant à démarrer son cours), à la moitié du cours en préparation à l'examen (pour les cours à crédits), ce qui ne serait pas un

luxe. Evidemment, il faudrait là aussi recourir à une collaboration avec les C.S.R., la clientèle étant provinciale.

En définitive, il faudrait s'assurer de l'intérêt suscité chez les étudiants par une initiative de cette envergure avant d'y investir argent et énergies.

2. Communication entre le professeur et le SCC.

Après avoir situé le professeur à partir de sa fonction auprès de l'étudiant, nous allons maintenant voir dans quel contexte s'établit sa relation avec l'employeur.

Quelle est la qualité et l'étendue de cet échange et par quel canal s'acheminent les messages? Dans le présent chapitre, nous abordons l'insertion du professeur au SCC, en écoutant ce qu'il en dit lui-même.

2.1 Le premier message du SCC,: le contrat

En premier lieu, nous nous attarderons au message déterminant dans les échanges subséquents entre le professeur et le SCC, soit celui qui se place au moment de l'engagement du professeur. Il s'agit d'un double message comportant un aspect financier et un aspect pédagogique.

2.1.1 La rémunération

Relevant du Service aux Etudiants, le professeur, dans ses rapports avec le SCC, passe par ce canal, dès le moment de son engagement, à titre de correcteur des travaux des étudiants.

Nous avons voulu savoir comment le professeur se sent à l'aise à l'intérieur de ce contact, d'abord en ce qui a trait à la rémunération qui lui est offerte pour sa tâche de correction.

De façon générale, l'augmentation des tarifs qui a pris force en avril dernier, évaluant la correction d'un devoir entre $2,00 et $5,50, a été très bienvenue, tous faisant remarquer que les anciens tarifs (variant de $1,50 à $4,00) étaient ridiculement bas. Mais le degré de satisfaction est variable en dépit du fait qu'on considère la nouvelle base comme un effort appréciable. C'est la minorité qui se dit satisfaite de la rémunération, un seul professeur soulignait que le fait de ne pas avoir à se déplacer pour faire la correction compense pour les bas tarifs. Et selon un autre, corriger dans ces conditions devient presqu'un acte de charité et une quasi invitation à faire vite quand on considère qu'il faut ajouter du temps pour régler la paperasse administrative.

Même ceux qui qualifient d'adéquate la rémunération nuancent leur approbation par un "mais". D'un côté, on souligne que les tarifs varient selon les cours, se demandant si c'est parce que la correction y serait plus longue qu'elle est est mieux rémunérée dans certains cours. D'un autre côté, c'est avec amertume qu'un répondant rappelle qu'il a dû attendre pour profiter de l'augmentation consentie d'avoir atteint le quota de devoirs dont le contrat fait mention. Il est frappant d'entendre plusieurs répondants déclarer que compte-tenu de ce qu'ils font, de la somme de travail demandée ou de leur rapidité à corriger - "ça peut aller".

Mais pour les devoirs qui demandent plus de temps, le montant reçu est considéré trop minime: "on ne fait pas une cent là-dessus" (à $3,00 et $4,00 du devoir) explique un professeur qui peut consacrer de une demi-heure à trois-quart d'heure (un autre parle de ceux qui demandent jusqu'à 1¼ d'heure, 1½ heure) à la correction de certains devoirs et une fois .....

l'impôt payé, il ne reste pas grand'chose. Les opinions diffèrent quant aux deux tarifs établis pour les premiers et les derniers devoirs. Soit qu'on admette qu'il y a là pour le professeur un stimulant à bien corriger, soit qu'on considère cette tactique comme faisant injure au professeur, sinon comme inopportune.

Une doléance générale: la lenteur de la réception du chèque (alors qu'au Ministère du Travail l'acquittement des factures se fait à l'intérieur de trois semaines). Pourtant, cet inconvénient n'est pas imputé au SCC qui fait parvenir régulièrement les factures après deux mois environ de correction. Mais pourquoi pas après un mois se demande-t-on?

Les comparaisons qu'on établit avec des cours du soir aux adultes situent la rémunération pour les cours par correspondance dans une position inférieure: soit $12.00 de l'heure environ par rapport à $16.00, $20.00 et $45.00 (offerts à l'heure). Mais tout est relatif souligne un répondant, expliquant que pour un jeune enseignant, au début de sa carrière, les tarifs du SCC pourraient être alléchants alors que pour un professeur d'expérience qui a déjà un bon salaire, faire de la correction au SCC ne constitue pas un apport particulièrement intéressant: "il faut aimer ça", conclut-il.

Le SCC et la rémunération des professeurs-correcteurs

Au SCC, on qualifie de substantielle et d'honnête la récente augmentation des tarifs de correction des devoirs, même si, par ailleurs, on est conscient qu'il y aurait lieu de raffiner l'évaluation de ces taux et de déterminer des critères qui tiennent compte:

- du niveau d'enseignement;
- de l'expérience et de la scolarité des professeurs;
- du taux d'inflation.

Et c'est à la lumière des études faites dans la fonction publique qu'il faut procéder en n'oubliant pas que, dans l'enseignement régulier, il y a la préparation, le déplacement et la correction qui entrent en ligne de compte pour l'évaluation des tâches.

Conclusion

Les professeurs sont manifestement moins satisfaits des tarifs actuels que ne l'aurait espéré le SCC. Eux aussi aspirent à une prochaine vérification des tarifs de base, considérant que pour un professeur d'expérience, la correction au SCC n'est pas particulièrement alléchante et qu'"il faut aimer ça".

2.1.2 L'acte pédagogique tel que présenté lors de l'engagement

Comment se fait le passage d'un professeur qui jusqu'à ce jour a une pratique d'enseignement en classe, au moment où il rejoint les rangs du SCC? Comment sa nouvelle tâche lui est-elle présentée? Quel cadre lui offre-t-on dans cette formule pédagogique? Quel appui lui apporte-t-on? Qu'est-ce qu'on attend de lui et comment se fait l'initiation à cette fonction?

Il n'a pas été très facile d'obtenir des réponses sur tous ces points. Ce qu'on peut comprendre, c'est qu'il n'y a pas de directives très précises au moment de l'engagement, si ce n'est pour insister sur l'importance d'une approche encourageante pour l'étudiant. Et plusieurs répondants ajoutent "c'était suffisant pour moi". Par là, ils font allusion à leurs années d'expérience en enseignement qui, somme toute, sont leur meilleur atout quand ils s'engagent dans cette nouvelle voie en éducation. Pourtant, un de nos informateurs se rappelle qu'au moment de l'engagement comme correcteur, on lui ait fait deux remarques:

1° être plus tolérant qu'en classe;
2° remonter les notes de 10%.

Il faut noter que, parmi les nouveaux "correcteurs" certains ont derrière eux leur titre de producteur de notes explicatives au SCC, expérience qui semble tenir lieu d'initiation à la tâche de correction. Dans leur cas, font remarquer les auteurs-correcteurs, point n'était besoin d'une plus grande introduction à l'heure de l'engagement à titre de correcteur.

L'instrument privilégié pour supporter le professeur au SCC est le Guide pédagogique remis au moment de l'engagement. Certains y ont trouvé des principes fondamentaux leur permettant une connaissance de la technicalité de la correction des devoirs transmis par courrier. D'après la réaction circonspecte des répondants, nous sommes portés à croire que leur pratique de correction, soit aux cours du jour ou du soir, leur a apporté un plus grand appui que les conseils prônés dans le Guide.

Parmi les formes de support dont pourrait bénéficier le professeur qui n'a pas d'apprentissage de l'enseignement à distance, on mentionne des données sur la psychologie de l'étudiant adulte qui s'inscrit au SCC: conditions de vie, but de celui qui se recycle, connaissance du background de divers types d'étudiants, etc. D'autre part, au moment de l'embauche, ce serait également l'occasion de fournir au professeur une information plus poussée sur le SCC et son fonctionnement.

En ce qui concerne le recrutement des professeurs, la première condition, selon un répondant, devrait être une expérience pertinente en éducation des adultes.

2.2 Echanges subséquents

Une fois inscrit dans une tâche de correction au SCC, comment le professeur vit-il sa relation avec le SCC? Avec qui y a-t-il des contacts? Quelle connaissance a-t-il du SCC? Y a-t-il échange entre professeurs? Que disent les intéressés de leur intégration au SCC? Pour aborder ces différents aspects de la communication professeur-SCC, nous verrons d'abord quels échanges proviennent du Service aux Etudiants.

2.2.1 Supervision du Service aux Etudiants

Le responsable du Service aux Etudiants communique, soit par écrit ou par téléphone, avec les professeurs dans le but de passer des remarques sur la correction, quand cela s'impose. Les professeurs sont conscients de cette supervision et ne sont pas surpris de ces appels. "ça ne me dérange pas" dit l'un d'eux, "j'ai l'impression de ne pas être seul à m'occuper de l'étudiant". Cependant, les interventions du Service ne sont pas toujours appréciées par tous les professeurs qui, en tant que spécialistes en leur matière, se croient plus à même de juger de la pertinence de telle explication supplémentaire.

2.2.2 Echanges d'ordre administratif

L'interlocuteur privilégié du professeur est le responsable du Service aux Etudiants, dont il relève dans sa tâche. En effet, c'est avec le responsable de ce Service qu'il débat les problèmes qui se posent quant à l'aspect pédagogique de la correction.

La plupart des répondants passent un appel téléphonique pour régler les difficultés rencontrées en corrigeant les copies des étudiants

(ex.: s'ils considèrent qu'un étudiant a été mal orienté). Mais tous les professeurs ne procèdent pas ainsi, les règles établies n'étant pas claires relativement aux possibilités de faire virer les frais d'appel interurbain, ni aucune directive ne prévoyant cette procédure de la part des professeurs qui habitent à l'extérieur de la région de Montréal. Parmi ceux qui résident à proximité du bureau, il y en a qui à l'occasion s'y rendent, dans le but d'établir un contact direct avec le Service.

Egalement, on mentionne des communications téléphoniques avec la préposée aux finances, en ce qui a trait à la production des factures (qui sont établies à partir des rapports de correction) et du paiement des corrections. De ce côté, on ne mentionne aucun problème, tout semble se dérouler aisément.

Enfin, certains ont noté avoir affaire à une troisième personne, celle qui a la charge des expéditions des travaux des étudiants. On profite de l'occasion pour faire remarquer la lenteur de l'expédition. Les travaux souvent parviennent plusieurs à la fois et parfois il y a un décalage de trois semaines (il faut dire que cette information date du mois d'août) entre la date où l'étudiant a envoyé son devoir au SCC et la date de réception du travail chez le correcteur. Bien sûr, tous sont d'accord pour ne pas oublier l'irrégularité des services postaux qui n'arrangent pas les choses.

C'est par écrit, pour la plupart, que les professeurs soulignent au Service des informations d'ordre administratif demandées par les étudiants.

Le SCC vis-à-vis des problèmes administratifs des professeurs

On croit au SCC que les professeurs ont de nombreuses occasions d'être indisposés par des complications d'ordre administratif, car à ce niveau

c'est le fouillis et pour obtenir réponse, il faut passer par différents interlocuteurs. De plus, le Service des Etudiants n'a pas le personnel requis pour faire un lien efficace entre le professeur et l'administration.

2.2.3 Revision continue

Un autre type d'information est susceptible d'être transmise par le professeur. Il s'agit d'observations découlant du matériel didactique: coquilles, parties où les étudiants achoppent, etc., lesquelles observations sont les plus précieuses quand vient le moment de la revision.

Ce genre d'information, s'il est bienvenu au SCC, n'est toutefois pas systématiquement prévu et recueilli et il dépend de l'initiative personnelle du professeur, sauf en une occasion où, l'hiver dernier, le SCC a fait parvenir une lettre demandant expressément aux professeurs de transmettre tout renseignement pertinent à la prochaine édition des cours.

Si certains professeurs considèrent normale et partie intégrante de leur tâche la transmission des erreurs décelées dans les documents, cette compilation selon d'autres répondants pourrait facilement s'institutionnaliser, moyennant compensation au professeur. On retrouve ici les mêmes divergences d'opinion qu'en ce qui concerne la rémunération. Evidemment, cela tient aussi à la charge de travail supplémentaire requise. Actuellement, il semble y avoir entente tacite relativement aux lacunes notées soit par l'étudiant ou par le professeur. Mais quand est soulevée la possibilité de compilation de difficultés ou de fautes retrouvées fréquemment dans les devoirs des étudiants, c'est autre chose. Dépendant de l'entente qui pourrait subvenir de ce côté, on entrevoit une disponibilité à participer à une véritable revision continue, qui s'inscrirait dans

le prolongement de la tâche du professeur.

Le SCC et la revision continue

Au SCC, on veut en venir à intégrer un processus de revision continue à la tâche du professeur. D'une part, on pense que c'est là une question exigeant des ressources humaines (pour mettre en place un système permanent) et des ressources financières (pour rémunérer le professeur); d'autre part, on croit qu'une rémunération n'est pas nécessaire, car signaler erreurs et mauvaises formulations ne signifie pas des heures supplémentaires de travail.

Conclusion

La notion de revision continue ne semble pas claire pour tous et de part et d'autre subsistent des ambiguités quant à la charge de travail impliquée.

Il importe donc d'apporter plus de précision à ce concept avant de pousser plus loin les échanges sur ce sujet.

2.2.4 Echanges avec les autres services au SCC

Un seul professeur fait mention de contacts avec le coordonnateur de secteur et il qualifie de cordiales ces relations.

Par contre, quelques-uns soulignent qu'ils ne connaissent pas le directeur du SCC et un répondant qui a corrigé durant de nombreuses années remarque avec regret ne connaître absolument personne au SCC. Inversement, un correcteur se trouve chez-lui au SCC et incidemment ses fréquentes visites lui valent un feed-back sur son apport particulier au SCC.

Nous ne prétendons pas éclairer entièrement la dimension communication entre le professeur et le SCC, car il nous apparaît qu'une certaine réserve a pris place dans les propos de nos interlocuteurs. Par exemple, nous citerons le cas d'un répondant qui n'a pas jugé opportun de nous dire toute sa réaction devant le fait qu'un deuxième professeur partage maintenant la correction de "son" cours.

2.2.5 Echanges avec les producteurs

Au producteur des notes explicatives, le SCC donne la préséance dans la correction des travaux des étudiants. C'est le cas pour 22% des correcteurs. Parmi les répondants, ce pourcentage était de 40%. Cela explique que nous ayons plus difficilement vérifié l'intérêt du professeur-correcteur à communiquer avec le producteur des notes explicatives. Malgré tout, nous pouvons dire qu'un tel désir n'est pas absent chez les professeurs qui n'ont pas produit les documents. Car ils en sentent le besoin en observant l'utilisation faite par les étudiants. Plusieurs soulignent que producteur et correcteur auraient de quoi débattre et qu'il en résulterait des propositions d'amélioration du matériel, soit au niveau de la formulation ou encore de la refonte de certaines parties. Pourtant, on mentionne l'importance du dosage de cette collaboration car elle risque - si elle prend trop d'ampleur - de modifier les relations producteur-correcteur, en équipe de travail dont les co-équipiers n'ont pas le choix du partenaire.

En ce qui concerne les producteurs, on attire l'attention sur l'importance, sinon sur la nécessité d'une expérience concrète de leur part, de la correction de cours par correspondance, afin d'être davantage en mesure d'élaborer des documents répondant au niveau de la clientèle du SCC.

2.2.6 Rencontres avec les autres professeurs-correcteurs

Au moment où nous avons rencontré les professeurs, leur nombre total atteignait 80. Pourtant, l'isolement du "correcteur" dans l'exercice de sa tâche est clairement ressortie. Tout au plus nous a-t-on répondu, "j'en connais un autre" ou "deux autres".

En grande partie, les professeurs verraient avantage à rencontrer leurs collègues et déjà dans quelques cas, informellement, on met en commun les problèmes inhérents à la tâche.

Cependant, les modalités n'apparaissent pas clairement. On affirme voir plus d'intérêt pour un objectif d'ordre administratif que pour un objectif d'ordre pédagogique et aussi pour des rencontres avec les professeurs qui partagent les mêmes problèmes, soit ceux qui corrigent dans la même matière ou dans une matière connexe. On suggère également des rencontres centrées sur des thèmes généraux comme les statistiques, la persévérance, l'ouverture aux communications interpersonnelles. Les buts visés seraient doubles: analyser la tâche accomplie, à la lumière des expériences des autres et améliorer les documents et le service rendu à l'étudiant.

Il faut ajouter que les professeurs de l'extérieur de la région métropolitaine s'attendent à ce que les frais de déplacement de ces rencontres soient éventuellement à la charge du SCC.

Du côté de ceux qui ne voient pas l'utilité de regroupements semblables, le seul cas où ils en trouveraient une justification serait à l'occasion d'une modification de contenu des documents.

On appréhende surtout des échanges sur la méthode de corriger, car les professeurs tiennent à conserver leur autonomie et leur propre manière de faire. "De toute façon" déclare un répondant, "si le professeur est dans l'enseignement régulier, il est déjà obligé de se

recycler; si tel n'est pas le cas, alors le SCC devrait forcer le correcteur à se recycler, sinon lui enlever son poste".

Le SCC et les rencontres avec les correcteurs

Au SCC, on a l'intention de procéder à des regroupements de professeurs par matière ou familles de cours, afin que ne soient pas perdus les acquis des correcteurs et également afin d'échanger avec ceux-ci sur divers problèmes auxquels ils sont confrontés étant donné leur position privilégiée auprès des étudiants.

De plus, on souhaite la mise en place de colloques réunissant correcteurs et auteurs.

Enfin, on entrevoit la poursuite de la présente démarche auprès des autres correcteurs, possiblement en les invitant à venir au SCC apporter leur opinion à partir des principaux thèmes du questionnaire administré aux quinze faisant partie de l'échantillon.

Conclusion

En autant que le SCC organisera des rencontres concernant les grands thèmes susceptibles d'intérêt, les professeurs verraient avantage à des rencontres avec d'autres professeurs ayant les mêmes problèmes qu'eux, et cela aux frais du SCC.

Il semble donc réaliste d'entrevoir un processus de recherche commune de moyens pour rendre un meilleur service à l'étudiant.

3. Environnement pédagogique au SCC

Au service de quelle pédagogie la communication est-elle au SCC? D'abord qui est le professeur-correcteur? Quelle formation et quelle

pratique a-t-il? Comment perçoit-il son rôle? Quelles difficultés rencontre-t-il dans sa fonction? C'est d'abord le profil du professeur que nous voulons esquisser pour ensuite le compléter par ce qui constitue l'environnement pédagogique au SCC.

3.1 Profil du professeur

3.1.1 Occupation principale

La majorité des professeurs répondants se retrouve dans le monde de l'éducation soit à titre d'enseignant (dans une proportion de 4 sur 5) ou à titre de personnel cadre (1 sur 5), alors que les autres (⅕ des répondants) sont des enseignants qui ont accédé à la retraite.

3.1.2 Comment est-il recruté

Presque tous déclarent avoir été contactés par le SCC pour remplir la fonction de correcteur, soit parce qu'ils étaient déjà producteurs de notes explicatives (40%) et qu'ils se sont fait offrir en priorité la correction de "leur" cours, soit qu'ils avaient déjà fait parvenir leur dossier au SCC, enfin, soit qu'ils aient été suggérés par un membre du personnel du SCC qui les connaissait.

Parmi les répondants, deux professeurs avaient déjà un acquis dans l'enseignement à distance et sept étaient les producteurs des notes explicatives.

Le SCC et le recrutement des professeurs

Pour le recrutement des professeurs, le responsable du Service aux Etudiants d'une part s'informe auprès des membres du personnel du SCC qui recommandent des professeurs d'expérience et d'autre part il consulte la banque d'applications du SCC. Les critères de sélection sont les suivants:

avoir un diplôme d'enseignement, être spécialiste dans la matière, avoir de l'expérience en enseignement (quelques-uns en ont en éducation des adultes) mais l'important est leur spécialisation dans leur matière. A noter que priorité est accordée aux auteurs des notes explicatives.

Parmi les professeurs ainsi recrutés, les retraités sont particulièrement appréciés étant donné leur longue expérience et leur grande disponibilité en comparaison des enseignants qui parfois accusent du retard dans la correction des devoirs.

Conclusion

Nous retenons qu'à date, au SCC, on n'a pas jugé important de recruter les professeurs spécifiquement parmi ceux qui ont développé une pratique d'enseignement aux adultes et qu'on accorde plus d'importance au fait d'être spécialisé dans une matière.

3.1.3 Renouvellement de contrat

En moyenne, le professeur corrige depuis 4 ans au SCC (de 2 à 28 ans). Et tous, sauf un, sont intéressés à renouveler leur contrat avec le SCC. Disons tout de suite que dans le cas de celui qui fait exception, il s'agit d'un professeur qui a corrigé les travaux des étudiants du SCC durant près de 30 ans et qui aspire à se libérer de cette longue contrainte.

Les raisons apportées à cette option de poursuivre la tâche au SCC sont très claires en ce qui concerne les auteurs de matériel didactique: c'est une ferme volonté de suivre de près l'utilisation faite par les étudiants, de leur propre production. Notons que dans la plupart des cas, comme il n'y a pas eu d'expérimentation du matériel avant la mise en marché, la correction des devoirs des étudiants constitue le prolongement naturel à la conception du matériel. On

peut même déceler un attachement jaloux à cette correction.

Divers motifs incitent les autres professeurs qui n'ont pas été associés à la production, à continuer l'exercice de cette fonction. D'abord, il y a l'intérêt pour cette formule éducative qui, semble-t-il, constitue un appui dont certains répondants bénéficient dans leur enseignement. C'est un moyen de se tenir à date ou encore l'occasion de puiser des suggestions en vue d'une éventuelle production modulaire.

Quelques-uns mentionnent carrément l'intérêt financier qui demeure, une fois émoussée la curiosité de tenter cette expérience, alors qu'un seul répondant souligne les avantages de ce travail d'appoint qui dispense du déplacement et s'accomplit selon son propre rythme.

Enfin, à certains professeurs retraités, les cours par correspondance fournissent l'unique possibilité de reprendre contact avec le monde de l'enseignement.

3.1.4 Charge de travail

Les conditions paraissent différer passablement selon les cours. Aussi, afin d'y voir plus clair, nous avons regroupé les données concernant le temps de correction d'un devoir, le tarif payé pour les corrections et les prévisions inscrites dans le contrat, selon qu'il s'agit de cours en formation professionnelle ou en formation générale.

Le temps mis pour la correction d'un devoir varie de 5 minutes à 1½ heure; la moyenne étant de 23 minutes, pour les cours en formation professionnelle, alors que pour les cours en formation générale,

cela varie de 15 minutes à 1 heure, la moyenne étant de 26 minutes.

Quant aux tarifs de correction, il se situent entre $2.00 et $5.00, la moyenne étant de $3.00 pour les premiers devoirs et de $4.00 pour les derniers en formation professionnelle et de $3.70 et $4.15 en formation générale.

Enfin, les montants maxima prévus dans les contrats des professeurs sont très variables, allant de $2,000.00 à $4,900.00 en formation professionnelle et de $500.00 à $2,900.00 en formation générale (un seul montant étant de $500.00, les autres partant de $1,300.00).

Nous ne sommes pas en mesure de donner les précisions en ce qui regarde le nombre de devoirs corrigés par semaine, les professeurs n'en ayant qu'une vague idée, d'autant plus que l'affluence est très variable au cours de l'année.

Nombre d'étudiants

Il n'est pas plus facile pour le professeur de déterminer combien d'étudiants il a à sa charge. Plusieurs ont répondu qu'ils pourraient y parvenir en partant du montant global de leur contrat et en divisant par le nombre de devoirs, mais là encore, on fait face à deux tarifs différents. Pourtant quelques-uns ont cité des chiffres à partir de leurs deux fichiers: celui des actifs et celui de ceux qui ont terminé leur cours. Mais la catégorie des abandons étant floue , on s'y retrouve difficilement dans ce système d'entrées et de sorties continues.

3.1.5 Le professeur a-t-il déjà suivi un cours par correspondance?

Très peu de professeurs ont déjà fait l'expérience de s'inscrire eux-même à un cours donné dans le cadre d'un télé-enseignement. Trois des répondants seulement l'ont déjà expérimenté et la comparaison qu'ils

en font avec le SCC fait ressortir d'une part, l'importance d'une correction détaillée et personnalisée afin de soutenir l'étudiant dans son projet et d'autre part, le besoin qu'éprouve l'étudiant de recevoir promptement son travail corrigé.

Il faut aussi souligner l'expérience faite par un membre de la famille d'un répondant qui, après s'être inscrit au SCC, a abandonné après deux devoirs, déçu par une correction non détaillée de questions de type objectif.

Les responsables du SCC et les cours par correspondance

Aucun des trois responsables du SCC interrogés n'a fait l'expérience de s'inscrire à un cours par correspondance. Pourtant l'un d'eux fait le rapprochement entre les cours du SCC et ceux du CNTE dont il a déjà pris connaissance: ceux-ci ressemblent davantage à des cours magistraux et nécessitent l'aide d'un professeur dans la majorité des cas. De plus, la présentation en est moins soignée et les cours correspondent à une année scolaire et se terminent par un examen.

Conclusion

Si nous avons inclus cette dimension du vécu (soit l'expérience personnelle de cours par correspondance), c'est là une faible manière de souligner le complément qui apparaît essentiel à cette recherche, soit des entrevues menées auprès des étudiants, des professeurs faisant partie de l'échantillon, afin de voir l'envers de la médaille d'après l'expérience d'adultes en situation d'apprentissage au SCC.

3.1.6. Formation académique

La formation des répondants s'échelonne entre le brevet d'enseignement (ou le brevet A) et le doctorat: un a un doctorat; quatre ont une maîtrise; un a une licence, quatre ont un B.A.); trois ont un diplôme de l'Institut technique et six ont un brevet d'enseignement (ou brevet A).

En ce qui concerne la formation en enseignement individualisé, en éducation des adultes et en télé-enseignement, il convient mieux de parler d'auto-formation, les répondants faisant référence à leurs années d'expérience en enseignement comme processus d'apprentissage. On mentionne également l'enseignement privé ou encore l'appartenance à une institution qui a fait de l'enseignement à distance et aussi la participation à des séminaires, à des sessions pour professeurs, à des comités d'adultes (cours d'éducation populaire).

Mais c'est la pratique aux cours du soir qui apparaît comme la plus significative. De là, comme le souligne un répondant, les professeurs ont fait eux-mêmes l'adaptation à leur fonction au SCC, pour quelques-uns à l'aide de lectures. Ce qui n'empêche pas un répondant de souhaiter l'organisation par le SCC de sessions de formation en enseignement à distance.

3.1.7 Pratique d'enseignement

Quand les professeurs font allusion à leur expérience d'enseignement, c'est à une assez longue pratique qu'ils font référence s'étendant de 10 à 46 ans, pour une moyenne de 23 ans, à tous les niveaux, primaire, secondaire, collégial et universitaire.

Mais il est beaucoup trop risqué d'avancer des chiffres relativement aux années de pratique en enseignement aux adultes, certains n'en ayant aucune et les autres laissant entendre un chevauchement flou entre l'enseignement aux jeunes et aux adultes.

3.1.8 Fonctions analogues remplies ailleurs

Seulement deux répondants ont eu au préalable des expériences en enseignement à distance, l'un comme praticien, l'autre comme cadre.

Pour les autres, il s'agit de leur unique expérimentation de cette formule éducative et il s'est avéré impossible d'établir de point de comparaison avec les tarifs en vigueur dans d'autres institutions pour des fonctions semblables.

3.2 Idéologie éducative

Par certains thèmes, tels que la perception qu'ils ont de leur rôle, les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche, leur opinion sur l'apprentissage fait par l'étudiant inscrit dans un système de formation à distance, nous avons pu cerner d'un peu plus près l'idéologie éducative des professeurs au SCC.

3.2.1 Perception du rôle du professeur au SCC

On voit plusieurs facettes à la fonction que remplit le professeur au SCC: il doit informer, corriger, encourager, orienter. Aussi, les répondants sont-ils partagés en ce qui regarde le bon dosage. Certains mettent l'accent sur l'essence même de l'acte correcteur soit la transmission de connaissances, tandis que d'autres y voient d'abord un rôle de support à l'étudiant qui est isolé. Mais l'axe central semble demeurer bicéphale: la correction se devant d'être non seulement complète mais encourageante. Par son approche, le professeur doit motiver l'étudiant à la poursuite de son cours. Cela suppose des félicitations et des explications qui tiennent compte non seulement des erreurs mais des faiblesses décelées. Un répondant parle de relation d'aide pédagogique, laissant supposer l'importance de la communication dans une telle démarche.

Tous n'ont pas la même vision du rôle du professeur au SCC, certains étant portés à limiter beaucoup plus leur rôle à la technicalité de la correction et voyant une grande distance entre le correcteur et le pédagogue qui est en face des étudiants. Et quand des répondants trouvent à leur tâche une correspondance avec le professeur devant sa

classe, ils souhaitent que la communication permette une véritable individualisation de la correction.

Il y a une tendance à rejeter l'aspect orientation (qui s'exerce très exceptionnellement) et un désir de le voir pris en charge par le SCC. A tout le moins, il subsiste une certaine ambiguité à ce sujet.

Le SCC et le rôle du professeur

Le "correcteur" au SCC doit développer une véritable pédagogie de la communication. C'est-à-dire qu'il doit voir à remplacer le contact humain par une présence écrite qui se matérialise par une pratique de correction détaillée et complète et susceptible de motiver l'étudiant dans la poursuite de son cours. Sans cela, le professeur n'aurait pas sa raison d'être au SCC. Avant tout, il est embauché pour que l'étudiant (qui est isolé et éloigné) puisse communiquer et dialoguer avec quelqu'un.

Conclusion

Il y a convergence entre la perception des répondants et celle du SCC quant à la fonction du professeur. Mais il s'agirait d'abord de voir si les conditions sont remplies pour qu'une communication vraiment personnelle puisse s'établir entre les deux correspondants. En somme, il faudrait voir comment les principes d'individualisation de l'enseignement peuvent être sauvegardés dans les échanges entre étudiant et professeur.

3.2.2 Difficultés inhérentes à la tâche

En général, les répondants ne semblent pas rencontrer de difficultés marquantes dans l'accomplissement de leur tâche.

Pourtant, à cette question réapparaît le malaise que plusieurs éprouvent vis-à-vis du manque de communication ("on est dans le monde

invisible" dit un professeur) avec l'étudiant: minorité qui pose des questions, pauvreté de l'information de base sur l'étudiant et absence de face à face ou de contact direct (communication téléphonique).

On ressent également le manque de communication avec les responsables de l'élaboration et de la revision des cours de même que le fait d'être évacué des stratégies de promotion du SCC.

On considère aussi comme un élément de frustration, l'ignorance dans laquelle est laissé le professeur quant à la performance des étudiants au moment de l'examen: combien s'y rendent et dans quelle mesure ils réussissent.

Ici encore, on souligne le sentiment d'insécurité qu'engendre l'absence d'évaluation des matériels chez certains professeurs.

Peu de répondants mentionnent les difficultés qui tiennent à la tâche elle-même comme: le fait de devoir s'astreindre à l'année longue à corriger le plus tôt possible au jour le jour (sinon presque chaque soir); la difficulté de trouver une explication claire et frappante et d'avoir une approche qui tienne compte des capacités individuelles des étudiants. Enfin, dans un cours de sciences techniques, un professeur observe que l'atteinte des objectifs du cours est souvent compromise par le manque de préparation de base chez les étudiants et que c'est là un problème fort embarrassant.

3.2.3 Les cours par correspondance: sont-ils des cours à rabais?

Pour les professeurs, les cours par correspondance demeurent encore un dernier recours, c'est-à-dire qu'on les relègue à une clientèle qui ne peut autrement poursuivre ses études. Toutefois, en demandant aux répondants s'ils y voient des cours à rabais, c'est d'abord

sur la qualité de l'enseignement que nous croyions qu'ils se prononceraient. En fait, la question incitait à des jugements de valeur sur le mode d'enseignement.

C'est ainsi qu'on a démontré les limites de cette formule dont l'étudiant peut tirer un profit plus ou moins grand selon qu'il s'en tient à une copie des documents d'accompagnement ou qu'il s'astreint à une véritable assimilation. D'ailleurs, les cours par correspondance deviendraient plus sérieux s'ils étaient tous couronnés par un examen, car la preuve pourrait se faire des connaissances acquises.

En comparaison avec les autres systèmes d'enseignement, on note au crédit des cours par correspondance, qu'au moins la totalité de la matière y est offerte à l'étudiant.

Là où il y a problème, c'est par exemple quand un cours se veut ordonné à la manipulation d'outils et qu'aucune pratique en atelier n'est prévue ni aucune évaluation des travaux de l'étudiant.

Enfin, on fait une analogie entre les cours par correspondance et les cours privés, car dans les deux cas, le dépannage par une personne-ressource est nécessaire et il s'agit d'aller à l'essentiel en ce qui regarde la matière.

<u>Le SCC pense-t-il que les cours par correspondance sont des cours à rabais?</u>

Au SCC, on est persuadé que l'étudiant qui s'inscrit aux cours par correspondance s'assure d'une formation aussi valable que s'il suivait un cours du soir et que dans bien des cas, cette formation est supérieure. Pourtant, il arrive que l'étudiant du SCC soit défavorisé en passant l'examen car il peut être perçu comme un intrus dans un groupe du SEA.

En somme, on ne doit pas sous-estimer celui qui s'astreint à un apprentissage par le biais de cours par correspondance et qui se rend au bout de ses études à force d'efforts personnels.

Conclusion

On souligne que la grande faiblesse des cours par correspondance, laquelle peut donner prise à un manque de crédibilité, consiste dans l'absence d'examen, dans l'absence de preuves des connaissances acquises en ce qui concerne les cours avec attestation.

Quant aux cours à crédits, il serait nécessaire de vérifier les résultats obtenus par les étudiants du SCC avant de pouvoir se prononcer.

3.2.4 Comparaison entre les cours par correspondance et les autres cours pour adultes

Ce ne sont pas tous les répondants qui ont derrière eux des expériences en éducation des adultes et certains en ont peu.

Quant à ceux qui se réfèrent à un enseignement auprès des adultes, ils semblent à l'aise en situation mais parviennent peu à théoriser sur cette spécialisation. L'un des répondants qui a davantage exploré dans ce sens, présente la spécificité de l'éducation des adultes comme un enseignement qui s'adresse à court terme à un étudiant, cette formation devant s'intégrer à ce qu'est déjà l'adulte, en partie avec l'aide de la personne-ressource.

C'est donc encore de plus de souplesse qu'envers les jeunes que l'agent coopérateur (ou professeur) doit faire montre.

C'est en faisant le parallèle entre les cours du SCC et les cours du soir en éducation des adultes que les répondants ont davantage élaboré

sur l'éducation des adultes. Leur comparaison s'établit autour de deux axes: les méthodes et les clientèles.

Les méthodes

Un seul professeur pose la différence entre ces deux modes d'enseignement à partir de l'aspect collectif qui caractérise les cours dispensés dans les SEA et de l'aspect individuel qu'on retrouve dans les cours par correspondance.

Les autres font plutôt référence au contact par l'écrit qui, dans les cours par correspondance, remplace le face à face et qui défavorise la relation professeur-étudiant. Aussi longtemps qu'on n'utilisera pas d'autres media (T.V., téléphone, cassettes), le professeur est limité dans l'aide qu'il peut apporter à l'étudiant, ce pourquoi il est redevable au matériel didactique. D'où l'importance d'excellents documents.

D'une part, l'enseignement par correspondance tient au matériel didactique et d'autre part, il tient à l'habileté, au savoir-faire du professeur qui doit inventer des formules d'explication concises et explicites, alors qu'en classe on peut multiplier les explications au tableau.

On se demande dans quelle mesure l'étudiant est préparé à ce mode d'enseignement à distance et on soupçonne qu'une bonne proportion doit être désarçonnée au début de la démarche. Aussi, suggère-t-on de demander cette information au moment de l'inscription: "Est-ce votre première expérience de cours par correspondance?", ce qui inciterait à porter plus d'attention envers l'étudiant pour qui c'est le cas.

Les professeurs éprouvent de l'admiration pour leurs étudiants, car la formule des cours par correspondance requiert plus de réflexion et de travail personnel. Au départ, les étudiants sont plus motivés que ceux des cours

classes où le professeur dans bien des cas se retrouve devant des étudiants mal préparés envoyés par le Centre de Main-d'Oeuvre (qui ne respecte pas les pré-requis) et dont l'intérêt est mitigé (puisque c'est le gouvernement qui paye). Si la moitié seulement des étudiants des classes d'adultes prend les cours au sérieux, on sent par ailleurs que l'étudiant aux cours par correspondance s'est réellement inscrit en vue d'améliorer son sort. Pourtant, selon d'autres répondants, la clientèle est identique dans les deux cas. C'est-à-dire que le défi reste le même: apporter de l'aide à l'adulte en insistant sur les points importants tout en gardant le niveau du cours. Et pour sauvegarder cet équilibre cela prend un professeur qui a de l'expérience.

3.3 Supports pédagogiques: les documents d'accompagnement

Beaucoup plus qu'un enseignant auprès d'un groupe dans une classe, le professeur au SCC est dépendant du matériel didactique. C'est en fonction des documents d'accompagnement que se situe son acte pédagogique et il a peu ou pas de possibilité de compléter par d'autres méthodes.

Même si cette recherche n'avait pas comme but exprès l'évaluation des cours eux-mêmes, l'occasion était belle d'aller chercher à ce sujet l'opinion des témoins privilégiés que sont les professeurs. Le questionnement sur ce thème a donc été mené dans une volonté de mieux saisir comment le professeur-correcteur au SCC réagit devant l'appareil pédagogique mis en place.

3.3.1 Le guide pédagogique et méthodologique

L'avant-propos du guide pédagogique et méthodologique (édition provisoire 1972) nous informe que l'objectif de ce document est de bien informer tous les collaborateurs du SCC de la nature et des exigences d'un cours par correspondance et par conséquent, de leur permettre

d'offrir les meilleurs services possibles aux adultes qui doivent compléter leurs études au moyen du mode d'enseignement par correspondance. Aussi avons-nous demandé aux répondants de quelle nature fut l'apport de ce guide dans leur pratique.

Les réponses obtenues nous laissent croire que ce document ne remplit pas la fonction décrite dans l'avant-propos. En effet, l'information recueillie est mince et vague et indique le peu d'importance accordé au Guide pédagogique.

Un seul commentaire est nettement positif, alors que les autres font marque d'une grande réserve. "C'est peut-être bon pour les cours en formation générale" concède un professeur qui fait la correction d'un cours en formation professionnelle tandis que d'autres (il ne s'agit pas d'auteurs) déclarent ne pas avoir eu besoin du Guide pédagogique parce qu'ils etaient familiers avec les cours par correspondance.

D'autre part, quelques répondants ne se rappellent pas avoir jamais eu le Guide pédagogique.

Enfin, on suggère que ce document soit mis à date afin de "correspondre davantage à l'enseignement à distance comme on le conçoit maintenant".

Le SCC et le Guide pédagogique

Certains responsables du SCC semblent assez satisfaits du Guide pédagogique alors que d'autres songent sérieusement à une reprise complète du guide.

Bon en 1972 (date de l'édition "provisoire" mais à refaire - selon l'un de nos interlocuteurs - par sections, l'une d'entre elles traitant spécifiquement du rôle du professeur-correcteur. On pourrait y ajouter des modèles

d'interventions possibles comme celle qui se passe actuellement à Sept-Iles et élaborer sur les liens à établir avec les C.S.R.

La difficulté d'un tel guide tient souvent à ce qu'il rappelle des notions connues, car on est facilement porté à s'imaginer qu'on met en pratique les principes énoncés. En l'occurence au SCC le professeur doit oublier le système d'enseignement collectif avec lequel il a travaillé jusqu'alors et penser en fonction de l'étudiant qui se trouve à 500 milles peut-être. C'est dire que le réflexe n'est pas spontané chez le professeur.
De plus, comme les documents ont été préparés en vue de l'enseignement individualisé, cela prend des professeurs d'expérience pour pouvoir faire le passage d'un mode d'enseignement à l'autre.

Conclusion

Au moment où le SCC est en voie d'une définition nouvelle de son insertion dans le monde des systèmes de formation à distance, le prochain Guide pédagogique devra reprendre le rôle du professeur-correcteur en respectant toutes les dimensions pédagogiques de la tâche.

3.3.2 Le prospectus

On retrouve la même sobriété d'appréciation en ce qui regarde le prospectus, la moitié des répondants déclarent sans plus qu'il est bien fait pour leur cours et un professeur faisant remarquer que son nom n'y figure toujours pas comme "correcteur des devoirs".

Les autres sont d'accord pour souhaiter une présentation plus détaillée des cours: en particulier la présentation du but du cours aurait avantage à être moins littéraire et à spécifier plus clairement à qui il est destiné et, concrètement, où il conduira les étudiants. On insiste sur ce point, car en formation professionnelle, certains

professeurs se rendent compte de l'illusion de plusieurs étudiants qui se croient accéder à des postes importants une fois le cours terminé ou qui s'imaginent réussir à se bâtir un avenir avec un seul cours de base. A moins qu'on ne songe à un feuillet spécialement conçu en fonction de chaque cours, car si on s'en reporte aux questions posées par les étudiants, plusieurs ont trait à l'accès à des postes de travail, à la valeur reconnue de l'attestation sur le marché du travail, etc.

Le SCC et le prospectus

Les responsables du SCC ont une opinion favorable sur le prospectus, quoique pour l'année prochaine on envisage lui donner une facture nouvelle.

Par ailleurs, on souligne le décalage important qui sépare cette brochure attrayante de certains cours datant de 25 à 30 ans et que ce fait est plutôt gênant.

Conclusion

Plusieurs professeurs insistent sur la nécessité de mieux orienter l'étudiant éventuel. On propose un plus grand réalisme en terme d'ouvertures sur le marché du travail, dans le but de prévenir bien des désillusions en cours d'apprentissage.

3.3.3 Méthode

Certains professeurs sont embarrassés pour se prononcer sur la méthode employée, car comme le dit un répondant, la méthode est bonne dans la mesure où les documents sont bons et présentement on n'a pas de certitude quant à la validité des documents. A nouveau on rappelle que les cours (ce sont des auteurs qui parlent) ont été lancés sans expérimentation préalable (sauf une exception) et que par la

suite il n'y a jamais eu de feed-back sur les notes explicatives et guère plus en ce qui concerne la correction.

Pour un répondant qui déplore la désuétude du matériel, il est clair qu'il y aurait avantage à adopter la même méthode (avec adaptations au Québec) que celle en vigueur dans les autres provinces, tandis qu'un autre souligne que c'est péniblement que les étudiants se rendent au terme du cours, la dernière partie exigeant de nombreuses heures d'étude.

On revient aussi sur l'importance d'améliorer les contacts avec les étudiants et on verrait un complément intéressant à un cours donné dans des visites suggérées à l'étudiant (dans son milieu).

En ce qui regarde les devoirs, dans certains cas il y aurait un remaniement à opérer tandis qu'on s'interroge sur la pertinence de vérifications plus fréquentes.

Les opinions diffèrent en ce qui concerne les notes d'introduction placées au début des documents remis à l'étudiant, soit qu'elles semblent propices à le guider, soit qu'elles ne facilitent pas le démarrage du cours.

En général, les professeurs ont peu à dire sur la suffisance de l'encadrement offert à l'étudiant et ils sont enclins à croire que c'est là le problème du SCC.

En somme, si on souhaite dans les cours où c'est nécessaire, une plus grande clarté dans les directives données à l'étudiant (car certains envoient les exercices plutôt que les devoirs) on met en garde contre une information trop abondante, de crainte que l'étudiant ne la lise pas davantage.

3.3.4 Listes bibliographiques, etc.

Au moment de l'expédition des documents à l'étudiant, on suggère d'y joindre les listes - d'instruments - d'outils ou encore bibliographiques, selon les cours, qui sont réclamées par un grand nombre d'étudiants.

Cette proposition est revenue à quelques reprises de la part de plusieurs répondants qui se voient obligés de renseigner l'étudiant soit sur des dictionnaires (lesquels, et où se les procurer à bon compte) ou des volumes de référence actuellement accessibles en librairie, en remplacement des volumes désuets et introuvables qui sont proposés dans le manuel de base ou dans les notes explicatives.

3.3.5 Les notes explicatives

Même si nous ne sommes pas entrés dans une analyse du matériel didactique, il est toutefois apparu que les professeurs auraient beaucoup à dire en ce qui regarde les documents d'accompagnement. Pour la moitié des cours, les répondants soulignent à regret qu'on procède à une réédition telle quelle, soit des volumes ou des notes explicatives. Car dans plusieurs cours, il s'imposerait une modification importante: refontes, ajouts, mises à jour, revisions en profondeur.

De plus, ce ne sont pas tous les matériels qui peuvent être dits auto-suffisants et certains répondants croient que 50% des étudiants auraient besoin d'une rencontre de dépannage. Ainsi dans un cours où le professeur évalue le succès des étudiants à 80%, ce répondant ajoute que les étudiants faibles abandonnent en cours de route. Faut-il voir là un simple phénomène de sélection naturelle relevant de l'orientation ou un besoin de dépannage?

Par contre, il faut souligner l'utilisation faite en classe, au niveau CEGEP, des notes explicatives d'un cours en formation professionnelle.

3.3.6 Disques-trousses

Il semble plus facile de vérifier l'utilisation des disques que celle des trousses qui font partie du matériel d'accompagnement. En effet, en ce qui regarde les disques, les devoirs contiennent des questions de contrôle tandis que selon un répondant, dans son cours, l'étudiant n'est pas tenu de se procurer la trousse. Dans ce dernier cas le professeur dénote là une anomalie du fait qu'il s'agit d'un cours dont le but est précisément l'initiation à la technique. En définitive, c'est l'étudiant qui se trouve pénalisé car il risque de n'avoir fait aucune expérience pratique avant son arrivée au CEGEP. Pour éviter des déboursés aux étudiants peu fortunés, on rend facultatif les expériences de laboratoire. Et ce procédé a son prolongement dans le type d'examen qui couronne le cours, les questions étant exclusivement d'ordre théorique et faisant également abstraction du but du cours.

A noter aussi que certains disques devraient être au plus tôt corrigés, car ils contiennent quelques erreurs.

Le SCC et les documents d'accompagnement

Au SCC, on est conscient de la qualité variable des documents: il y a des cours à point et d'autres à refaire, nous dit-on. On ajoute que de façon générale, il s'agit de bons matériels didactiques - d'ailleurs les seuls qui soient conçus dans le cadre d'un enseignement individualisé - bien qu'en formation professionnelle il s'en trouve des désuets, datant de 10 à 15 ans.

Conclusion

Les professeurs ressentent de façon beaucoup plus aigüe que les responsables du SCC, les lacunes des documents d'accompagnement et font voir

l'urgence d'une consolidation du système à partir de l'évaluation complète et en profondeur des matériels didactiques.

Du moins, les professeurs seraient-ils rassurés par l'obtention des résultats d'examens de leurs étudiants.

4. Pour une meilleure communication au service de la pédagogie

Dans ce chapitre sont regroupées des données qui, d'une façon plus importante, contiennent un aspect prospectif. C'est ainsi que s'y retrouve l'image que projette le SCC car à cette question était greffé un élément de proposition en vue du développement du Service.

4.1 L'image du SCC

Le tiers des professeurs s'en tient à des réponses vagues en ce qui regarde l'image qu'ils ont du SCC et les suggestions en terme de développement. Ce sont des généralités autour du thème d'un service nécessaire qui répond à des besoins réels. Et plusieurs avouent n'être pas en mesure de formuler des suggestions, étant donné qu'ils ne savent pas où le SCC en est rendu.

En dépit de la difficulté que plusieurs éprouvent pour apporter une opinion sur la réalité du SCC, certains répondants semblent un peu plus au fait de la situation prévalant actuellement au Service et on souhaite d'abord la consolidation des cours du secondaire afin d'être en mesure de s'orienter ensuite vers l'enseignement collégial. Pour sa part un professeur semble avoir tout plein d'idées à soumettre au SCC si on les lui demandait expressément.

Certains répondants replacent le SCC à l'intérieur du système d'éducation au Québec et souhaiteraient que ce service - qui est aussi sérieux que bien d'autres - soit mieux reconnu du ministère de l'Education et qu'on lui accorde tous les crédits nécessaires à son

expansion. Surtout en période de chomâge, il y aurait lieu d'aller chercher des clients parmi les chômeurs et aussi parmi les "drop-out" du secondaire. Pour cela, il faudrait investir du côté d'une mise à la page des cours et du côté d'une présentation attirante. On fait également le voeu d'une percée dans le secteur de l'industrie, à l'image de ce qui se fait en Europe.

Tout en présumant que le personnel du SCC "connaît son affaire", on déplore que peu de membres aient déjà fait l'expérience de l'enseignement aux adultes, encore moins de la correction des cours par correspondance. Aussi, on suggère que le personnel soit recruté auprès de professeurs expérimentés en éducation des adultes et si possible en correction des cours par correspondance.

Le SCC et "son image"

Au SCC, on sait l'immense tâche qui reste à accomplir comme par exemple la nécessité de repenser l'action pédagogique face à l'étudiant dans un contexte qui tienne compte des media de communication dont le téléphone. Mais on considère qu'avec les moyens actuels cela tient quasi du miracle que le Service arrive à desservir une clientèle sans cesse croissante.

On se rend également compte de l'effort considérable qu'il y aurait à faire pour aller chercher d'autres clientèles: à chaque participation du SCC à des expositions ou salons du livre, le kiosque du Service remporte un vif succès et génère de nombreuses inscriptions.

Conclusion

Quelles que soient les modalités, il importe que dans un court délai - dès l'année en cours - le SCC commence une démarche de communication avec les professeurs-correcteurs afin de faire le point sur l'évolution du Service et d'échanger sur le rôle du professeur au SCC.

4.2 En premier lieu: Sur quoi il faudrait agir

Les répondants avaient au moins deux occasions pour faire savoir ce qu'en premier lieu il fallait changer pour améliorer la tâche du correcteur et en définitive donner un meilleur service à l'étudiant.

Parmi les problèmes soulevés, il y en a deux qui émergent: le besoin d'intensifier la communication avec l'étudiant (au préalable il y aurait lieu de vérifier auprès des étudiants leur intérêt d'intensifier les contacts avec le professeur) et une plus grande célérité à apporter aux expéditions des devoirs reçus au SCC. Et dans les deux cas, on propose des éléments de solution.

Pour améliorer la communication, on fait remarquer que le seul moyen possible actuellement serait de fournir au professeur une fiche plus complète de l'étudiant.

C'est également une meilleure communication avec le SCC que l'on souhaite particulièrement avec un responsable du cours afin de lui faire part directement d'améliorations possibles.

La publicité fait également l'objet de préoccupation chez certains professeurs qui regrettent le peu d'utilisation qui est faite du matériel didactique de leur cours, faute de promotion du service offert à la population.

Pour raccourcir le temps d'apprentissage de l'étudiant, on suggère de sauter au moins une étape de l'expédition des devoirs. Ainsi l'étudiant enverrait son devoir directement au professeur et ce serait autant de jours de gagnés. Comme le fait observer un répondant, si on fait confiance au médecin qui reçoit directement à son cabinet, pourquoi le professeur ne mériterait-il pas la même confiance?

Sans compter qu'on sauverait les frais de ces envois.

En premier lieu... les répondants sont également très préoccupés de l'examen: D'abord en ce qui regarde les résultats obtenus par les étudiants et le nombre de ceux qui s'y présentent; ensuite, relativement à l'ajout d'examen dans certains cours en formation professionnelle. On continuerait de décerner une attestation à ceux qui ne sont pas intéressés à se présenter à l'examen.

On espère également que dans un avenir rapproché tout le système d'inscription soit enfin informatisé.

Parmi les autres points dont il est fait mention en terme de modifications prochaines, on note: le renouvellement du matériel didactique (notes explicatives); l'addition de listes réclamées par les étudiants et de travaux pratiques et une plus grande rapidité de production.

Un répondant pour sa part trouve embarrassant de se prononcer sur des modalités d'amélioration de sa tâche de professeur au SCC aussi longtemps qu'on n'aura pas procédé à une véritable évaluation des corrections.

Le SCC et les améliorations à court terme

Pour le SCC, les priorités pourraient se résumer par l'énoncé suivant: une plus grande circulation de l'information à l'intérieur d'un mode de communication intensifié où on retrouverait rencontres, sessions d'étude et colloques. Mais d'abord, il faut songer à sauver l'essentiel et il reste à voir ce qu'il sera possible de mettre en oeuvre de ce programme.

Conclusion

Quelles que soient ses contraintes, le SCC semble s'engager sur une voie de non retour à l'enseigne de la communication. C'est là le défi lancé et à relever dans les plus brefs délais.

4.3 Statistiques

Très rares sont les professeurs qui tiennent des statistiques personnelles en ce qui concerne la correction des travaux des étudiants. Certains ont songé à le faire (d'ailleurs, ils ont en main certains éléments comme le dossier de l'étudiant) mais soit faute de temps ou par manque de motivation, ce projet n'a pas pris forme, sauf dans le cas d'un répondant. Ce dernier qui est un professeur à la retraite, serait d'accord pour communiquer au SCC ses statistiques.

Un autre répondant affirme en avoir tenu à l'occasion dans le seul but de vérifier s'il y a corrélation entre reprises et abandons.

En définitive, les répondants, s'ils ont un fichier personnel des dossiers des étudiants qui leur sont confiés, n'ont pas procédé à des compilations d'ordre statistique. Et ce qui les intéresserait surtout, ce serait d'obtenir du SCC des données en ce qui regarde la persévérance, les abandons et le nombre d'étudiants qui se présentent à l'examen.

L'obtention de statistiques provenant du SCC serait vu comme un stimulant et un élargissement à la tâche du professeur-correcteur qui se trouve actuellement inscrite dans des perspectives très limitées. Peut-être est-ce ce qui fait dire à un répondant qu'il ne voit pas quelle utilisation il ferait des statistiques fournies par le SCC, à moins d'avoir à jouer un rôle d'orienteur. Le présent état de chose prévalant au SCC fait dire à un autre professeur que chacun s'en

tient à "sa petite affaire" sans plus. Et s'il voit de l'intérêt pour le professeur d'avoir plus d'informations sur les étudiants, il croit que les coordonnateurs de cours seraient tout autant intéressés à constater le décalage qu'il y a entre ceux qui s'inscrivent et ceux qui envoient leurs devoirs, en vue d'actions subséquentes.

Le SCC et les statistiques

Le SCC pourrait offrir au professeur un formulaire "facultatif" à l'aide duquel celui-ci pourrait tenir des statistiques en ce qui regarde les abandons, la finalisation du cours et les résultats aux examens. Quant à ces dernières données, on pourrait les faire venir du Service d'Informatique, pour les étudiants inscrits à des cours à crédits. Enfin, le SCC pourrait aller chercher le feed-back des étudiants en ajoutant au dernier devoir un court questionnaire.

Conclusion

Même si la tâche du professeur telle que définie actuellement ne l'incite pas à tenir des statistiques, le professeur déplore le fait de n'en savoir plus long sur les performances des étudiants. Déjà certains répondants sont alertés par l'intérêt découlant de telles données et un répondant se promet dorénavant (suite à notre rencontre) de compiler les données qui lui sont accessibles concernant ses propres étudiants.

4.4 Reprises

Les répondants ne tenant pas de statistiques, ils apportent peu de précisions en ce qui concerne le nombre de reprises des devoirs.

En général, on dit qu'il y en a peu, qu'elles sont rares et certains avancent entre 1% et 10%.

Ce sont toujours les mêmes étudiants qui ont à reprendre des devoirs et dès le premier travail, nous dit un professeur, on peut voir qu'un étudiant suivra très difficilement le cours.

Pourtant, d'autres professeurs font remarquer que c'est seulement une fois la correction d'un devoir achevée qu'ils se rendent compte que l'étudiant devra reprendre son travail et qu'ainsi la reprise devient une simple copie des corrections ajoutées par le professeur. Il serait donc souhaitable, sinon essentiel, qu'on prévoit un devoir supplémentaire pour les cas de reprise.

Quant à savoir s'il y a corrélation entre reprise et abandon, les avis sont partagés. D'une part, certains professeurs essayent de prévenir l'abandon pouvant survenir à la suite d'une reprise, en encourageant l'étudiant à poursuivre et en lui redonnant confiance. D'autre part, certains répondants ont rejeté la possibilité de reprise, ayant constaté qu'en l'occurence, l'amour-propre de l'étudiant se trouve blessé par un échec et qu'il en découle un abandon. La solution qu'a trouvée un professeur consiste à ne pas apporter de correction au devoir qui mériterait une reprise et à le retourner à l'étudiant - sans le compter comme une reprise - en lui demandant de le refaire.

4.5 Abandons

Comme pour les reprises, les répondants n'ont pu avancer de données précises sur les abandons.

Malgré tout, il semble y avoir de grandes disparités dans les abandons: en effet, on cite des approximations allant de 25% à plus de 50%, alors qu'on les croit très rares dans d'autres cours. Plus précisément dans un cours de formation générale, on note que les abandons se produisent dès le début, soit après le premier ou le deuxième devoir,

alors que dans un autre cours où moins de 50% des étudiants se rendent au bout de leurs études, on est porté à croire que les étudiants se présentent à l'examen sans voir l'utilité de compléter l'envoi des devoirs.

En fait, le SCC étant le seul informé, un professeur fait remarquer que les "correcteurs" peuvent se perdre en conjectures quant aux raisons qui motivent les abandons et tout aussi bien remettre en cause leur propre méthode de correction. A moins que, comme un autre répondant le souligne, les abandons ne soient en grande partie la conséquence d'une mauvaise orientation au moment de l'inscription. Si tel est le cas, on pourrait y remédier par une description plus adéquate des cours et des débouchés possibles, dans le prospectus.

4.6 Evaluation

L'évaluation de l'apprentissage des étudiants est un thème qui a été effleuré et non traité en profondeur. Néanmoins ce fut l'occasion pour deux répondants de revenir sur le fait qu'il y aurait lieu de mieux tenir compte, dans les contrôles, de l'objectif du cours. Dans un cas on souligne l'absence d'expériences de laboratoire lors de l'examen et dans l'autre cas (dans un cours en formation professionnelle), on suggère une modification des travaux dans le sens d'applications pratiques, la matière du cours étant liée à des opérations manuelles. Il faut ajouter que plusieurs professeurs croient qu'il faudrait faire une plus grande place au concret, aux apprentissages pratiques, dans les travaux exigés des étudiants en formation professionnelle.

Egalement, certains professeurs présentent à nouveau la suggestion d'offrir aux étudiants deux modes d'inscription au choix, soit en vue de l'obtention d'un crédit ou soit en vue de l'obtention d'une simple attestation.

Enfin, en soulevant le problème de l'évaluation des cours, on est ramené à la difficulté qu'ont certains professeurs à établir un quelconque diagnostic, étant donné l'absence totale de feed-back qu'ils ont sur la situation présente.

Il reste que l'évaluation des apprentissages réels des étudiants est difficile à faire par le professeur qui n'a devant lui qu'une copie dont il ne sait si le signataire est l'auteur.

4.7 L'attestation

Il est à noter que les professeurs ne sont pas tous informés en ce qui regarde l'attestation accordée à l'étudiant qui a suivi un cours par correspondance: est-ce à partir des notes des devoirs? Est-ce qu'une note est décernée? etc.

4.8 L'examen

Les professeurs qui font la correction des travaux des cours en formation générale ne sont guère informés en ce qui concerne l'examen. D'abord on souhaiterait que le SCC les éclaire sur le nombre d'étudiants qui se présentent à l'examen et sur leurs résultats. Ils verraient là une manière de vérifier la qualité du matériel didactique et du cours lui-même. Plusieurs sont indisposés par l'incertitude qui continue à planer quant à la validité du cours où ils font la correction. Et selon eux, c'est la faiblesse du système de ne pas procéder à une évaluation systématique des documents et de l'apport complémentaire que constitue la correction. Ce suspens engendre insécurité et insatisfaction chez les professeurs qui s'attendraient à un feed-back de la part du SCC. Si on constatait les résultats d'examen des étudiants du SCC, on pourrait, par la suite, se réajuster si nécessaire. Il apparaît essentiel que le SCC s'intéresse au succès des étudiants qui se présentent à l'examen et qu'il procède à une

évaluation des documents d'accompagnement.

En général, les professeurs répondants n'ont pas pris connaissance du type d'examen que l'étudiant va passer dans les commissions scolaires. Pourtant, il arrive qu'ils en aient des échos par des étudiants qui se disent étonnés d'avoir été questionnés sur des points que ne couvraient pas les documents d'accompagnement. Il n'y a donc pas toujours concordance entre la matière vue à l'intérieur des cours par correspondance et les questions posées à l'examen. Dans le cas d'un cours en formation professionnelle il est même sûr que le cours du SCC ne prépare pas du tout à l'examen fait par le ministère du Travail. Cette information étant connue dans le milieu qui constitue un important bassin de clientèle, le nombre des inscriptions s'en trouve réduit.

La mise en place de nouveaux programmes en formation générale depuis 1976, provoque un problème d'importance pour les étudiants du SCC. Si pour l'instant, ceux-ci bénéficient d'une tolérance de la part du Ministère de l'Education lorsqu'ils se présentent aux commissions scolaires régionales pour l'examen, on se demande si le retard dans la production du SCC se prolongera longtemps encore, car semble-t-il il faut d'abord écouler ce qui reste des anciennes notes explicatives.

Apparemment, certains étudiants des cours en formation professionnelle voudraient passer un examen à la suite de leur cours par correspondance, dans la volonté que cet apprentissage soit reconnu sur le marché du travail. C'est pourquoi on suggère d'offrir à l'étudiant la possibilité d'un tel examen (après entente avec les corporations professionnelles) qui resterait facultatif, une attestation étant accordée à ceux non intéressés à se présenter à l'examen.

4.9 Conclusion: L'enseignement en miettes

En traitant de l'évaluation des apprentissages et des cours eux-mêmes, nous voulons surtout attirer l'attention sur la difficulté qu'il y a pour avancer de façon sûre que les étudiants du SCC réussissent bien à l'examen, étant donné l'absence de statistiques à l'appui.

Par ailleurs, on ne s'illusionne pas non plus quant à la garantie de l'apprentissage réel que pourrait constituer l'examen. C'est là la mise en garde que fait un professeur citant le faible niveau de connaissances d'étudiants qui arrivent au collégial munis d'un très bon bulletin du cours secondaire.

Nous voulons également souligner que la fragmentation de l'acte pédagogique à l'intérieur du SCC - l'examen étant exclu du champ de préoccupation du professeur (préparation immédiate et feed-back des résultats) - n'est pas sans analogie avec le travail de production à la chaîne qu'on retrouve dans les usines de montage. Si cette comparaison choque et paraît excessive, on peut au moins constater qu'il y a réduction de l'acte pédagogique à un apport technique du professeur, à un aspect correctif . D'ailleurs, ce n'est pas impunément que les professeurs au SCC sont communément appelés "correcteurs" selon ce qu'on attend d'eux.

5. Conclusion

Tout au long de ce rapport ressort un point qui a d'ailleurs été déterminant dans le choix du titre, c'est l'urgence d'une plus grande communication au service de la pédagogie au SCC. En interrogeant la pédagogie véhiculée au SCC, nous avons fait face à une évidence: le besoin d'une meilleure circulation de l'information et de nouveaux

échanges pour qu'en définitive le professeur soit plus intéressé à sa tâche et en conséquence plus en mesure de rendre service à l'étudiant.

D'une part, on peut voir les implications concrètes de cette approche éventuelle, dans la connaissance et les échanges avec l'étudiant. D'autre part, ressort la nécessité d'un consensus entre professeurs et responsables du système de formation à distance destiné aux adultes qu'est le SCC.

5.1. Interventions possibles au SCC

La cueillette d'informations opérée auprès de l'échantillon de professeurs est riche en propositions d'interventions et il nous apparaît essentiel de les soumettre à l'attention des responsables du Service dans une forme plus schématique.

5.1.1. Communication avec l'étudiant

De part et d'autre, on exprime de l'inquiétude à savoir si le professeur est en mesure d'établir avec l'étudiant une relation motivante, adaptée à la situation particulière de celui-ci. Aussi on suggère:

- (fiches) : de remettre au professeur une fiche de l'étudiant plus élaborée avec mention du projet éducatif de l'étudiant et mentionnant si c'est là la première expérience de l'étudiant aux cours par correspondance;

- (téléphone): de procéder à l'expérimentation de dépannage téléphonique par le professeur-correcteur et aussi dans une C.S.R. avec l'aide d'une personne-ressource;

- (rencontre): de continuer l'étude de la possibilité de rencontres de dépannage pour les étudiants qui le veulent - au début et pour la préparation à l'examen - Il faudrait vérifier l'intérêt des étudiants à un tel service;

- (questions des étudiants) : de voir comment l'étudiant pourrait être amené à poser des questions au professeur à la fin des travaux.

5.1.2. Communication avec le SCC

Pour que le professeur se sente à l'aise dans sa fonction au SCC et par le fait même pour garantir la qualité de son travail auprès de l'étudiant, on suggère:

- (contrat) : que soit entreprise à court terme, la vérification des taux de base de la correction des travaux des étudiants;

- (à l'embauche): - qu'il y ait, au moment de l'engagement, une rencontre très structurée pour situer davantage le professeur qui s'intègre à un système de formation à distance pour adultes;

  - que le recrutement des professeurs se fasse auprès de praticiens en éducation des adultes;

- (revision continue) : de clarifier le concept de revision continue avant de décider selon quelles conditions cette tâche pourrait être intégrée à la tâche actuelle du professeur;

- (rencontres avec producteurs) : - d'organiser des rencontres entre producteurs - "correcteurs" - étudiants;

  - d'organiser des rencontres entre producteurs et "correcteurs";

- (rencontres entre professeurs) : de définir clairement objectifs et thèmes de rencontres entre le SCC et les professeurs - correcteurs et de prévoir une compensation monétaire à cet effet.

5.1.3. Environnement pédagogique

On peut dire que le professeur au SCC est un praticien de longue date - parfois il est même retraité - spécialiste dans sa matière, qu'il a peu ou pas de pratique en enseignement aux adultes et que ses seules années au SCC constituent son bagage comme personne-ressource à un système de formation à distance. Aussi on suggère:

- (perception: du rôle de professeur) que soit clarifié le dosage idéal entre les diverses dimensions de sa tâche soit: correction, support, orientation;

- (perception: des cours par correspondance) que soit poussée l'information sur le mode même de la formation à distance.

Comment améliorer le matériel didactique mis en place pour favoriser l'apprentissage de l'étudiant-adulte? Dans ce but on suggère:

- (guide) : lors de l'élaboration du prochain Guide pédagogique, d'élargir le rôle du professeur pour en faire davantage un tuteur qu'un spécialiste qui fait la transmission de connaissance;

- (prospectus) : d'orienter le prospectus davantage dans le sens d'une information réaliste sur les cadres et les limites de l'apprentissage fait à l'intérieur des cours en formation professionnelle, mentionnant débouchés concrets en terme d'accès à des tâches et/ou à des cours subséquents;

- (guide de l'étudiant) : de donner des directives plus claires au début des notes explicatives de certains cours - pour prévenir qu'on n'envoie les exercices à la place des devoirs, etc;

- (listes) : d'envoyer, au moment de la première expédition des documents, les listes nécessaires et reclamées par les étudiants (bibliographiques, d'outils, d'instruments, de volumes de référence, de dictionnaires, etc...);

- (notes explicatives) : d'accélérer le processus de production, particulièrement en ce qui regarde les cours désuets et les cours en formation générale conçus en fonction des nouveaux programmes;

- (disques) : de corriger certaines erreurs sur les disques.

5.1.4. Pour une meilleure communication et une meilleure pédagogie

Certains points du système touchant de plus près les professeurs et d'autres qui paraissent avoir un aspect plus prospectif sont réunis dans ce chapitre. Entre autres, on suggère:

- (l'image du SCC) : devant la majorité des suggestions vagues - sauf celle de consolider les cours en formation générale avant de s'attaquer par la suite aux cours de niveau collégial - on serait porté à souhaiter un processus systématique d'échange d'information entre le SCC et les professeurs;

- (en premier lieu) : en premier lieu réapparaît la suggestion de communication à intensifier avec l'étudiant (fiche, téléphone) et aussi avec le SCC (celui-ci fournissant du feed-back sur les examens et le professeur ayant des contacts avec les responsables de la production);

- aussi on suggère: - l'informatisation des inscriptions;
  - que l'envoi des devoirs se fasse directement au professeur;

- (statistiques): - de fournir au professeur des statistiques sur les résultats d'examen;
  - de fournir au professeur une grille (facultative) pour mieux suivre le travail de chaque étudiant;

- (reprises): de voir s'il est pertinent de perpétuer les reprises sinon d'offrir une forme de dépannage dans ces cas;

- (abandons): - par téléphone, on pourrait prévenir les abandons, (soit le SCC ou le professeur);
  - également, on pourrait aller en chercher les raisons et les faire connaître aux professeurs et aux coordonnateurs;

- (évaluation): - intégrer apprentissage pratique - en concertation avec les C.S.R.;
  - intégrer laboratoires (en sciences);
  - intégrer un questionnement sur l'apprentissage pratique dans les travaux des étudiants.

- (modes d'inscription possibles): l'étudiant, au choix, pourrait s'inscrire soit en vue d'un crédit ou d'une attestation;

- (attestation): donner au professeur l'information exacte concernant critères, modalités, pondération utilisés dans l'attribution

d'attestations des cours;

- (examen) : informer les professeurs des résultats obtenus aux examens;

- (reconnaissance des cours en formation professionnelle) : voir à la reconnaissance officielle des cours en formation professionnelle - par les corporations, etc.

5.2. Vocabulaire

A notre avis, il serait pertinent de mettre à jour le vocabulaire en cours au SCC, tenant compte de l'évolution de l'éducation des adultes durant les dernières décades, en contexte nord-américain.

Ainsi: élève pourrait se lire étudiant
devoir pourrait se lire travail
correcteur pourrait se lire tuteur ou personne-ressource
notes explicatives pourrait se lire fascicules

EVOLUTION PROPOSEE DU SYSTEME DE FORMATION AU SCC

1. SCC actuellement

le professeur et l'étudiant n'ont pas de communication directe

correction (+ explications) devoirs (+ questions)

---

2. SCC selon souhait des professeurs-correcteurs

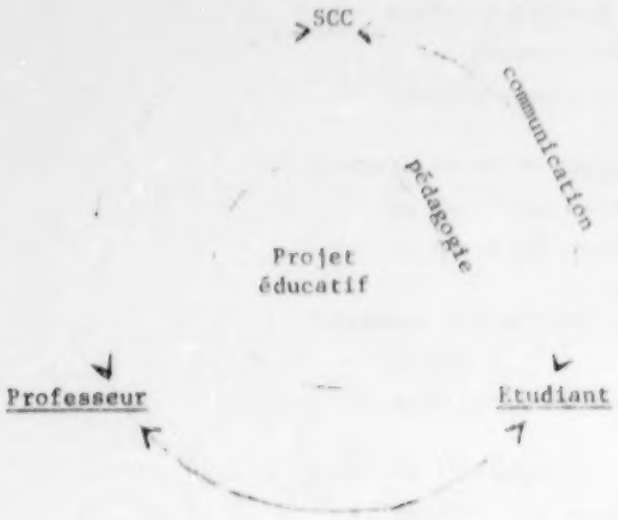

- la communication est directe entre l'étudiant et le correcteur
- l'information circule dans tous les sens au service du noyau central à surveiller "le projet d'étude" de l'étudiant

Donc: 1° communication

2° attention à apporter à l'échange ou dialogue étudiant-professeur tout au long de l'apprentissage.

ANNEXE II

IMPLICATION POUR LE SCC

1. Publicité

- drop-out
- chômeurs
- anglophones (cours sténo)

2. Orientation

- prospectus
  - description davantage axée sur:
    - niveau et limites du cours
    - postes accessibles par la suite
    - accès possible à carte de compétence
      - sinon: comment compléter
    - reconnaissance sur marché du travail
  - diverses voies ou modes d'inscription
    - en vue d'une certification — formation générale et
    - en vue d'une attestation — formation professionnelle
  - personnes à l'accueil
    - au SCC
    - dans C.S.R. (concertation articulée)
  - guide de l'étudiant
    - général sur cours par correspondance
    - particulier à chaque cours

3. Fiche plus complète

- projet éducatif
- demander si c'est la première expérience de cours par correspondance

4. Première expédition à l'étudiant

   - inciter à poser des questions (en montrant l'importance pour le suivi)
   - inciter l'étudiant à envoyer son travail directement à son tuteur
   - inclure listes (bibliographiques et autres) à jour

5. Structure interne: par familles de cours

   - le coordonnateur devenant le centre nerveux
     centralisant responsabilité,
     intermédiaire entre
     Service de l'élaboration des cours (auteurs, etc) et
     Service aux Etudiants (correcteurs et Etudiants)

6. Service de l'élaboration des cours

   - accélération du processus de production
     - nouveaux programmes en formation générale
     - revision en profondeur en formation professionnelle
   - conception des cours
     - attention à l'idéologie éducative (learning vs teaching) (1)
     - complément par apprentissages pratiques
     - expérimentation du matériel
   - Guide méthodologique et pédagogique
     - à reprendre sur bases nouvelles tenant compte de la formation à distance pour adultes
     - possiblement suite à rencontres avec les auteurs et les correcteurs.

---

(1) Mode d'évaluation revisé tenant compte de l'adulte.

7. Vocabulaire

- tenant compte du contexte nord-américain en éducation des adultes

  - élève deviendrait étudiant
  - devoir deviendrait travail
  - correcteur deviendrait tuteur
  - notes explicatives fascicules

Nouvelle approche du correcteur

- Recrutement : auprès de professeurs ayant de l'expérience en éducation des adultes.

- A l'embauche :
  1. rencontre structurée d'accueil dans un système de formation à distance pour adultes (complétée de textes et documents) (ex.: learning)
  2. intégration de la tâche de revision

- Formation continue:
  3. mise en place d'un processus de rencontres entre professeurs-correcteurs et le SCC (mise en commun: tâche analysée par thèmes) (ex.: adulte, formation à distance, etc.)

Nouvelle définition du rôle du professeur -> tuteur

- implique plus grande connaissance de l'étudiant
  - fiche plus détaillée (projet éducatif)
  - dossier pédagogique (mini)

- implique plus grande communication avec l'étudiant
  - par téléphone
  - communication directe (en "sautant" une étape dans l'envoi des travaux).

- en incitant davantage l'étudiant à poser des questions à son tuteur (en avertissant l'étudiant que, de cette manière, le tuteur pourra mieux l'aider)

- implique plus grande communication avec le SCC
  - rencontres
  - statistiques

IMPLICATIONS POUR LE PROFESSEUR

Modifications du rôle du correcteur - et de ses conditions de travail

Correcteur ——————————→ Tuteur

- tarif en vigueur depuis 1977
- fiche minimale
- correction des devoirs
  - explications
  - références
  - réponse aux questions

- hausse tarif de base (vérification)
- fiche plus détaillée
- dossier personnel - pédagogique
- correction des travaux
- communication directe - follow-up important au début du cours (surtout si première expérience de cours par correspondance)
  - (téléphone)
  - (écrit)
- information (par le SCC) des résultats aux examens
- revision continue (tâche et rémunération intégrées)
- formation continue

ANNEXE IV

IMPLICATIONS POUR LES C.S.R.

- Concertation à mettre au point avec le SCC

  pour:
  - l'orientation de l'étudiant
  - le dépannage
  - l'examen
  - l'apprentissage pratique (en formation professionnelle: ateliers)
    (en formation générale: laboratoire)

ANNEXE V

ET APRES

SUITES POSSIBLES A L'OPERATION - CORRECTEURS

Diverses modalités de recherche peuvent être envisagées suite à la recherche effectuée auprès des correcteurs.

1. Inviter les correcteurs à des rencontres

   - procéder par des regroupements par familles de cours, où on articule les principaux points ressortant des entrevues auprès de l'échantillon, particulièrement la proposition de formation continue.

2. Compléter les quinze rencontres par des entrevues auprès d'étudiants des correcteurs rencontrés, afin d'avoir"l'envers de la médaille".

3. Entreprendre une étude du dialogue entre l'étudiant et le professeur (amélioration du matériel didactique et utilisation de nouveaux media), en vue de présenter des choix au SCC au moment où il doit reprendre de nombreux cours et se situer en tant que système de formation à distance pour adultes.

4. Mettre en place une mise à l'essai de service téléphonique

   - dans un ou deux cours
   - directement au SCC (avec des correcteurs)
   - directement d'une C.S.R. (avec des personnes-ressources polyvalentes).

5. Parallèlement, participer à une table de discussion au SCC quant à la clarification du concept de formation à distance pour adultes et quant

au choix d'une idéologie éducative: en vue de poser les questions:

- quoi
- pourquoi

avant celle du:

- comment.